

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

Compte-rendu

Séance du 24 janvier 2017

Le 24 janvier 2017 s'est tenue à Marseille, en préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la douzième session du Conseil maritime de façade de Méditerranée.

Cette réunion était présidée conjointement par Monsieur Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et par le Commissaire général Thierry DUCHESNE, adjoint du préfet maritime (représentant exceptionnellement le vice-amiral d'escadre Charles-Henri de la FAVERIE DU CHE, préfet maritime de la Méditerranée, excusé).

La liste des membres présents est jointe en annexe.

(La séance est ouverte à 14 heures 45)

- **Discours introductif de Monsieur le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

M. Stéphane BOUILLON - Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue dans ces salons resplendissants qui ont le défaut des vieux bâtiments : ils ne sont pas chauffés. Vous aurez donc un peu froid, ce dont je vous prie de m'excuser.

Comme nous sommes encore en janvier, c'est l'occasion pour moi de vous présenter à nouveau tous mes vœux pour ceux que j'ai déjà vu. Permettez-moi aussi d'adresser tous mes vœux à tous les membres de ce Conseil que je n'ai pas encore eu l'occasion de croiser.

Notre ordre du jour est particulièrement chargé de sujets extrêmement importants dans toutes leurs dimensions.

Vous le savez, le CIMER s'est tenu il y a quelques semaines à Marseille, au grand port maritime. Toute une série de discussions au niveau européen ont également été engagées. Les sujets maritimes en ce début d'année 2017 sont donc tout à fait prédominants et, nous aurons l'occasion d'en discuter avec vous : notre objectif est de faire en sorte que notre engagement commun fasse de la Méditerranée un espace exemplaire dans tous les domaines, que ce soit au niveau environnemental, au niveau social ou au niveau économique, la mer étant là aussi pour faire vivre les pêcheurs et toutes les professions qui l'occupent.

C'est l'harmonisation de l'ensemble de ces objectifs qui sera l'objet des discussions qui vont nous animer aujourd'hui. Ainsi, nous aurons à évoquer la définition de certaines zones du large dans le cadre de la directive Natura 2000. J'excuse le Préfet maritime qui a été retenu par des obligations familiales, mais le commissaire général DUCHESNE aura l'occasion de présenter la démarche retenue. Nous aurons en effet un important travail de présentation des espaces dans lesquels des activités économiques pourront continuer à se développer et à coexister, certes, mais où un certain nombre de mesures destinées à préserver la biodiversité devront être mises en œuvre.

Il y a aussi l'éolien flottant, véritable enjeu stratégique sur lequel nous aurons aussi à échanger. Nous le voyons tout particulièrement quand on discute en ce moment de l'avenir d'une centrale nucléaire et donc de la mise en œuvre de la loi sur la production d'énergie : comment faire en sorte que des énergies renouvelables puissent prendre le relais progressivement des énergies fossiles ou nucléaires ? Il faut pouvoir poser des mâts d'éoliennes à différents endroits. Nous avons eu en Méditerranée plusieurs projets, dont trois ont été retenus par le ministère de l'Environnement ; nous aurons l'occasion de faire le point sur ce sujet essentiel pour l'ensemble de notre territoire et plus particulièrement pour

nos territoires méditerranéens, car nous avons peu de sources alternatives d'énergie au plan local. Certes, on peut avoir le solaire, l'éolien, l'hydraulique et la capacité à se garantir des sources de production au plan local, mais il faut arriver à développer ce domaine.

Tout ceci – nous en discutons récemment encore en Commission administrative de façade – nécessite une cohérence de l'ensemble de nos réflexions, une stratégie qui puisse être déclinée à différents niveaux territoriaux pour faire de la mer et de l'ensemble du littoral maritime, de Port-Vendres à Menton, un espace pour un développement raisonné, tout en le préservant pour les générations à venir et pour la qualité de la biodiversité de la vie en Méditerranée. C'est là l'enjeu de la stratégie nationale de la mer et du littoral que nous souhaitons voir adoptée très prochainement et plus particulièrement, pour ce qui nous concerne, le document stratégique de façade qui en découlera.

Nous aurons donc toute une série de dossiers importants à évoquer aujourd'hui, plus tous ceux que vous voudriez aborder à un moment ou un autre. Je donne tout de suite la parole au commissaire général DUCHESNE, puis nous entrerons dans le vif du sujet. S'il y a des déclarations liminaires, elles pourront intervenir ensuite.

- **Discours introductif de Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée.**

CRG Thierry DUCHESNE (Adjoint du préfet maritime de la Méditerranée) - Merci, Monsieur le Préfet. Je tenais à vous dire que le Préfet maritime avait un impératif familial très urgent. Il m'a donc demandé de le suppléer. Il m'a néanmoins demandé de vous présenter à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2017, souhaitant que nous fassions les meilleurs travaux qui soient dans cette instance maritime particulièrement importante à ses yeux ainsi qu'à nous tous.

Je ne vais pas revenir sur ce que vous avez dit, Monsieur le Préfet, car vous avez présenté tous les dossiers majeurs et ils sont importants. Il y a de grands enjeux en Méditerranée, enjeux que l'on retrouvera aujourd'hui à travers la protection de l'environnement ou les énergies marines renouvelables.

Pour ne pas perdre de temps, je vous propose de passer tout de suite à l'ordre du jour.

- **Point n°1 : Projet de compte rendu de la séance du 19 septembre 2016**

CRG DUCHESNE - Ce projet de compte rendu vous a été transmis par courrier électronique avant ce Conseil par la DIRM qui assure le secrétariat de cette instance. Il vous est soumis pour approbation.

Avez-vous des remarques à faire sur ce projet de compte rendu ? (*Pas de remarque*). Très bien. Il est donc approuvé.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. BOUILLON - Y a-t-il des déclarations liminaires ? (*Pas de déclarations*). Nous prenons donc tout de suite le point n° 2.

- **Point n°2 : Présentation des résultats de la concertation sur le processus de désignation des sites Natura 2000 complémentaires au-delà de la mer territoriale**

CRG DUCHESNE.- Il s'agit d'un dossier extrêmement important qui, à la préfecture maritime, nous a beaucoup occupés ces six derniers mois.

Lors du précédent Conseil maritime de façade, le préfet maritime avait annoncé officiellement la reprise des concertations sur ce sujet, concertations relancées par une instruction du gouvernement prise par le ministère de l'Environnement et le ministère de la Défense qui confient aux différents préfets maritimes la désignation de ces sites Natura 2000 au large.

L'échéance qui nous était fixée était le 15 janvier ; nous n'en sommes donc pas très loin. D'autres façades sont plus en retard, les ministères ont donc admis ce petit décalage qui est important pour une bonne concertation.

Nous arrivons donc aujourd'hui à la phase de présentation des travaux de concertation. Ces travaux ont été importants. Ils nous ont permis de rencontrer les différents milieux professionnels, mais aussi les milieux scientifiques et les services de l'État. Ces projets ont été présentés la semaine dernière, 17 janvier, à la Commission permanente pour préparer ce Conseil. Nous allons donc maintenant vous présenter ces travaux, fruits de cette concertation.

Je passe sans tarder la parole à Stéphane PERON qui va vous présenter ce travail.

M. Stéphane PERON (Préfecture maritime) - Merci, Monsieur le Commissaire général.

Monsieur le Préfet de région, Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les élus, scientifiques et représentants des associations, Mesdames et Messieurs les représentants des différents services de l'État et établissements publics associés, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil maritime de façade,

Il me revient l'honneur de vous présenter l'état d'avancement de nos travaux de concertation concernant la désignation des sites Natura 2000 au large – donc au-delà des eaux territoriales – au-delà des 12 milles..

Vous trouverez dans le fond du dossier une fiche synthétisant la démarche, ainsi qu'une carte. Je vais cependant revenir sur certains points qui me semblent essentiels.

Le réseau Natura 2000 est constitué sur la base de deux directives : la directive « oiseaux » de 1979 et la directive « habitat, faune et flore » de 1992, cette dernière intégrant notamment les mammifères marins et l'espèce emblématique qu'est le grand dauphin. Ces deux directives constituent le socle du réseau Natura 2000.

Suite à une première démarche de concertation du dernier trimestre 2014 visant à définir des zones de moindres contraintes pour définir de grandes zones Natura 2000 au large, une nouvelle démarche a été demandée par instruction du gouvernement du 15 juillet 2016, cosignée par la ministre de l'Environnement et le ministre de la Défense, afin de préciser les périmètres des futurs sites Natura 2000.

Vous retrouvez sur ce diaporama l'ensemble des grands sites joints à l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2016, sites que certains d'entre vous connaissent très bien pour y avoir déjà travaillé en 2014. Il y a cinq sites « récifs » (en vert clair sur la diapositive) dénommés A, B, C, D et E, ainsi que deux grands secteurs (8 et 9). Voilà notre base de travail ; c'est ce qui a constitué le socle de notre concertation, sachant que, par rapport à 2014, une troisième grande zone à l'est de la Corse n'a finalement pas été retenue.

Au dernier CMF du 19 septembre dernier, une présentation générale de la démarche avait été faite. Depuis, six réunions ont été organisées par la préfecture maritime, en étroite coopération avec les services de la DIRM, des DREAL PACA, Languedoc-Roussillon, Occitanie et Corse, ainsi que de l'Agence des aires marines protégées, désormais dénommée Agence française de la biodiversité.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de ces partenaires importants pour leur concours, ainsi que les acteurs maritimes qui ont bien voulu participer à nos travaux.

Depuis le dernier Conseil maritime, se sont tenues :

- Une réunion d'échange entre scientifiques le 8 novembre 2016, réunion demandée ici même. Son objectif était d'organiser des échanges entre le Muséum national d'histoire naturelle et les scientifiques méditerranéens, d'une part sur la démarche de désignation de sites au large et, d'autre part, pour affiner et compléter les données scientifiques existantes.
- Trois réunions avec les représentants des pêcheurs professionnels d'Occitanie, de Corse et de PACA.
- Une réunion avec les compagnies de transport de passagers et le représentant des armateurs de France le 9 novembre 2016.
- Une réunion d'information devant la mission d'études du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate en présence de représentants de l'Office de l'environnement de la Corse et de la DREAL Corse le 17 novembre 2016.
- Une présentation devant les membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion le 24 novembre 2016.
- En décembre 2016 ont eu lieu des réunions d'échanges avec les différents acteurs de la Défense - Armée de l'air, Marine nationale, Direction générale de l'armement - afin d'actualiser les enjeux liés à la Défense, enjeux particulièrement forts en Méditerranée du fait de la présence de zones d'exercice et de zones d'essais importantes, que ce soit en l'air, en mer ou sous la mer.

Ces différentes réunions et échanges ont permis de noter les enjeux, de relever les observations et les attentes, et de prendre en compte certaines propositions quand elles étaient pertinentes.

Conformément aux directives de l'instruction du gouvernement du 15 juillet 2016 et au vu des enjeux identifiés et des observations recueillies lors de cette phase de concertation qui aura duré quatre mois, la Préfecture maritime, en charge

de la désignation de ces sites, a défini neuf propositions de sites Natura 2000 au large :

- cinq propositions de sites Natura 2000 « récifs » - un site par grand secteur (A, B, C, D et E figurant en vert sur le document) ;
- deux propositions de site « grands dauphins » (un site dans le grand secteur 8 qu'est le Golfe du Lion, l'autre dans le grand secteur 9 au large de la Corse) ;
- deux propositions de site « oiseaux », un dans le grand secteur 8 et un dans le grand secteur 9.

Nous reviendrons sur chacun de ces sites ultérieurement.

A la demande du ministère de l'Environnement, nous avons transmis ces neuf propositions de sites pour examen au Muséum national d'histoire naturelle qui doit en examiner la pertinence, la cohérence et la suffisance. Je vous ferai *in fine* un point sur les premières remarques reçues à ce jour.

Je vais passer maintenant aux différentes remarques sur les grands secteurs.

1) Secteur du Golfe du Lion :

Il y a trois secteurs « récifs » : A, B et C.

- **Grand secteur A :**

Le grand secteur A se situe dans le sud-ouest. Il est intégralement compris dans le périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion. Du fait de la déclivité très importante sur les pentes des canyons, il est vite apparu difficile de se baser sur la bathymétrie et donc plus opportun de se baser sur la carte d'évocation contenue dans le plan de gestion du Parc naturel du Golfe du Lion, document validé en octobre 2014 par le Conseil de gestion, puis par le Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées. Cette méthode facilitera la délimitation du futur site Natura 2000 et permettra la prise en compte d'une zone tampon suffisamment large autour des unités écologiques pour limiter les risques d'atteinte physique et faciliter à l'avenir les contrôles de cette aire marine protégée.

Comme spécifié dans l'instruction du gouvernement, ces courbes que vous voyez en pointillé rouge, qui symbolisent notre proposition de délimitation, devront être transcrites en formes géométriques simples et figurer dans l'arrêté ministériel de désignation avec des points GPS et des coordonnées facilement identifiables ; je vous montrerai par la suite ce que donnera la représentation graphique.

Cette zone proposée pour le grand secteur A est centrée sur les canyons à protéger et représenterait environ 65 à 70 % du grand secteur proposé par le Muséum national d'histoire naturelle, soit environ 370 kilomètres carrés. Cela apparaît satisfaisant.

- **Grand secteur B :**

Le grand secteur B jouxte le grand secteur A et se situe au nord-est. Ce grand secteur est également intégralement compris dans le périmètre du Parc naturel marin du Golfe du Lion. Pour les raisons décrites auparavant, il apparaît intéressant de se baser là aussi sur la carte d'évocation qui constitue une bonne base de travail, mais qui a été amendée ; nous avons dû la corriger en y apportant un certain nombre d'aménagements.

Les pêcheurs professionnels ont en effet proposé de suivre la courbe des canyons, permettant ainsi d'exclure de la zone Natura 2000 une zone de pêche importante sur la partie Est de la zone que l'on appelle la languette, située entre les deux canyons. Il est également souhaité que les hauts-fonds dits des Roches de Sète soient exclus de la future désignation.

Étant donné l'importance avérée de ce secteur pour l'activité de pêche pour l'ensemble des ports chalutiers d'Occitanie et au regard des propositions de délimitation de zones faites par ailleurs par le Comité régional des pêches, il a été fait le choix de ne pas retenir ces hauts-fonds dans les propositions transmises au ministère.

Il est également proposé que le tracé de la zone A et celui de la zone B se rejoignent afin d'assurer une cohérence d'ensemble de la zone AB. Cette solution a été jugée très satisfaisante par le Muséum.

La zone proposée pour le grand secteur B, centrée sur les canyons à protéger, représenterait environ 60 à 65 % du grand secteur proposé initialement, soit 430 kilomètres carrés environ.

- **Grand secteur C :**

Le grand secteur C, que je qualifierais d'Est Golfe du Lion, est situé en dehors du périmètre du Parc naturel marin. De ce fait, la carte d'évocation ne s'y applique pas et il n'est pas possible de s'y référer.

Il ressort de la concertation que l'angle nord-est de ce secteur est très fréquenté par les flottilles de pêches des ports du Grau du Roi, mais également par celles des ports de Martigues et de Marseille. Dans cette zone, ont été répertoriées uniquement quatre unités écologiques éparses. Il est donc proposé d'exclure ce quart nord-est et de désigner l'intégralité de la zone restante, soit 87,5 % de la surface. Cela représente environ 245 kilomètres carrés.

Voilà l'exemple de représentations graphiques que cela pourrait donner *in fine* puisque nous sommes obligés de sectoriser les différentes courbes que vous avez vues jusqu'à présent et sommes obligés de les simplifier. Nous avons là un exemple avec une dizaine de points, mais il est tout à fait possible d'affiner et de prendre davantage de points pour avoir une représentation la plus proche possible de la réalité. Ce n'est qu'un exemple que je souhaitais vous montrer. C'est en tout cas ce type de document qui pourrait se retrouver annexé à l'arrêté de désignation, et non les diapositives précédentes avec les courbes.

2) Secteur Est : entre Corse et Continent.

- **Grand secteur D**

Le grand secteur D, qui se situe au nord-ouest de la Corse, est totalement intégré dans le périmètre du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate qui a vu le jour cet été et dont le Conseil de gestion a été installé il y a quelques semaines. Le site est faiblement fréquenté par les pêcheurs professionnels du fait, d'une part, de son éloignement de la côte et, d'autre part, des caractéristiques de la flottille de pêche qui ne permettent pas de venir y pêcher.

Il est proposé 100 % de ce secteur, soit environ 290 kilomètres carrés.

- **Grand secteur E**

Ce grand secteur se situe au sud-ouest de la Corse, au large d'Ajaccio. Le site est également faiblement fréquenté par les pêcheurs professionnels pour les mêmes raisons.

Ce site est en revanche sujet aux positions très fortes de la Direction générale de l'armement car il y a, à l'ouest de la zone, un gabarit de sécurité de leur zone d'activité. La prise en compte des impératifs de la DGA conduit à ne pas retenir la partie ouest de cette zone et à exclure quelques unités écologiques considérées de moindre importance. La proposition présentée permet de concilier la protection des récifs et les enjeux de défense. Elle représente en surface 65 % du grand secteur, soit environ 910 kilomètres carrés.

L'idée, comme mentionné, est de s'appuyer sur la limite des eaux territoriales et de désigner ensuite une longitude qui exclut quelques unités écologiques - seulement trois ou quatre - situées à l'extérieur.

3) Grand secteur 8 « Golfe du Lion » et grand secteur 9 « Est Méditerranée » :

Les fréquentations les plus importantes d'oiseaux figurent en orange et celles des mammifères marins en bleu foncé.

Je précise que ce sont des constatations réalisées lors des différentes campagnes d'observation. Ce sont bien des observations et non des déductions ou des simulations. C'est sur ces documents que nous nous sommes principalement basés pour faire des propositions de sites.

- **Grand secteur 8**

Il convient de distinguer la désignation de site Natura 2000 au titre de la directive « habitat faune flore », qui concerne principalement les mammifères marins et les grands dauphins, et la désignation au titre de la directive « oiseaux ».

Au titre du grand dauphin, cette espèce est essentiellement répertoriée dans les parties nord-ouest et extrême sud-est de la zone. Cependant, le grand dauphin étant une espèce majoritairement côtière, il est proposé de désigner une très grande partie du plateau du Golfe du Lion en déplaçant au nord et à l'ouest les limites du grand secteur 8 pour jouxter la limite des 12 milles. Nous sortons donc un peu du cadre de l'exercice qui nous a été donné. L'instruction donnait cette possibilité pour assurer une cohérence, nous proposerions donc de venir jusqu'à la limite des eaux territoriales. Cela permettait de superposer au maximum cette zone sur les zones de présence observée.

L'ensemble de cette zone telle que proposée (en pointillé rouge sur la diapositive) représente en surface 25 % du grand secteur 8.

Au titre de la directive « oiseaux », l'ensemble du nord du Golfe du Lion concentre les activités importantes liées à la défense : zone d'essais aériens du centre d'essais en vol de la Direction générale de l'armement, zone d'exercice de l'Armée de l'air et de la Marine. Cependant, afin de répondre à la demande de l'instruction de désigner au moins une zone « oiseaux » par grand secteur et bien que nous soyons tout à fait conscients que cette zone n'est pas la plus riche d'un point de vue écologique, il est proposé de désigner un site « oiseaux » sur la seule partie sud du Golfe du Lion qui représente environ 20 % du grand secteur.

Par ailleurs, selon les données MARXAN dont nous avons été destinataires dernièrement, certaines espèces d'intérêt sont néanmoins présentes. Je parle notamment de la mouette rieuse et de la mouette mélanocéphale. Cette zone au sud n'est donc pas totalement dénuée d'intérêt.

- **Grand secteur 9**

Ce secteur est entre la Corse et le continent. Au titre de la directive « habitat faune flore » et « grands dauphins », le grand dauphin est présent principalement dans le nord-est de la zone. Il existe par ailleurs dans l'ouest de ce grand secteur des enjeux très importants liés à la Défense. Il est par conséquent proposé de ne retenir que la partie nord-est de cette zone où la présence du grand dauphin est la plus significative. Cette zone couvre le périmètre du Parc naturel du Cap Corse et de l'Agriate et le dépasse un peu en couvrant une partie de mer adjacente située au sud-ouest. L'ensemble de la proposition de site représente 3 % du grand secteur, soit 7 200 kilomètres carrés, soit un peu plus que la superficie du Parc marin du Cap Corse.

Si l'on reprend pour cette zone les zones « oiseaux », les zones « dauphins » et la zone « récifs » qui est en dessous, il y a donc une cohérence dans la désignation des trois sites de ce secteur.

En termes de gestion future de ces sites, nous aurons en résumé :

- Deux sites intégralement situés dans le périmètre du Parc marin du Golfe du Lion : les sites « récifs » A et B.
- Deux sites majoritairement situés dans le périmètre du Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate : les sites « oiseaux » et « dauphins ».
- Le site « récifs » D, intégralement situé dans le Parc marin du Cap Corse.

En accord avec les dispositions du Code de l'environnement, article L.414-2.8, ces zones Natura 2000 pourront, si elles sont retenues, être gérées par les Parcs marins. L'objectif de limiter le nombre d'instances de gouvernance, quand cela était possible, est là aussi atteint. Pour mémoire, je rappelle qu'il existe à ce jour 48 sites Natura 2000 en activité en Méditerranée.

Seuls les sites « récifs » C et E et les sites « dauphins » et « oiseaux » du Golfe du Lion, qui se situent en dehors du périmètre du parc marin, devront donner lieu à la création d'une instance de gouvernance spécifique, soit quatre Comités de pilotage Natura 2000 à créer. Ces Comités de pilotage seront sans doute restreints étant donné le faible nombre d'acteurs concernés. Ces Comités de pilotage seront présidés par le préfet maritime, seule autorité compétente au large.

Il y a également possibilité, sur certains sites, de faire une proposition unique ; c'est en cours d'étude avec le ministère.

Une autre solution consisterait à désigner des sites proches en faisant des désignations distinctes et à les gérer soit par un Comité de pilotage unique, soit par deux Comités de pilotage qui pourraient se réunir simultanément afin d'éviter la multiplication des déplacements et des instances, comme je le soulignais précédemment.

Je vais maintenant revenir sur les dernières remarques transmises en fin de semaine dernière par le Muséum national d'histoire naturelle sur les différentes propositions de zones.

Tout d'abord, les « bonnes nouvelles » :

- sur les sites « récifs » C, D et E, nous n'avons pas eu d'observation du Muséum qui considère que nos propositions sont satisfaisantes ;
- sur les deux sites de la zone 9 qui se situent au large de la Corse, même chose : il n'y a pas d'observation.

Sur les sites A et B, sur neuf sites proposés, cinq ne soulèvent pas d'observation majeure. En revanche, nous avons des observations sur les quatre sites concentrés sur le Golfe du Lion :

- Sur les sites A et B, le Muséum demande une meilleure prise en compte des rebords du plateau continental jusqu'à la sonde des 200 mètres, ainsi que l'intégration des Roches de Sète du fait de leur particularité

écologique unique dans cette zone de type habitat A2.

- Le Muséum souhaite également que l'on explicite les zones tampon, c'est-à-dire qu'au-delà des pointillés soit précisée une zone supplémentaire que je qualifierais de sécurité afin d'éviter des atteintes physiques sur les récifs. Nous pensons notamment au chalutage, mais cela peut être la palangre ou d'autres activités. Pour mémoire, l'instruction du gouvernement nous demande, lorsque la profondeur est de 100 mètres, de prendre une zone tampon, une zone de sécurité de trois fois la profondeur. Ce n'est pas très parlant sur la carte eu égard à l'échelle utilisée, mais cela équivaldrait à étendre les pointillés vers le plateau en remontant vers le nord-ouest pour intégrer une zone de sécurité supplémentaire. Nous considérons pour le moment que ce n'est pas forcément utile pour l'ensemble de la zone. Dans certaines zones, il y a des enjeux, je pense notamment aux roches présentes ; il faut dans ce cas s'assurer que la zone tampon est suffisamment large.
- Les autres remarques concernent les sites « grands dauphins » et « oiseaux » dans le grand secteur 8. Suite à notre proposition de site Natura 2000 « grands dauphins », le Muséum national d'histoire naturelle demande son extension de 20 à 30 kilomètres vers le large afin d'intégrer les têtes de canyons. Aujourd'hui, il y a une opposition forte de la Marine nationale sur cette zone dans la mesure où ce sont des zones d'activités opérationnelles importantes.
- Sur le site « oiseaux », qui se situe tout au sud - c'est le point le plus important -, le Muséum nous demande la redéfinition complète du site proposé qui ne correspond pas aux zones de forte fréquentation constatée.

C'est, en résumé, sur la zone sud que se concentrent les principales remarques du Muséum.

J'en ai terminé. Je suis à votre disposition s'il y a des questions ou des observations.

M. Olivier VARIN (Armateur de France) - Merci de votre présentation. Nous notons que notre demande d'exclusion des routes maritimes n'a pas été retenue. Nous le comprenons. Nous demandons donc à participer au COPIL ou à tous les COPILs qui vont naître. Merci.

CRG DUCHESNE.- La présence des navigants et armateurs au sein de ce COPIL paraît indispensable.

Par ailleurs, nous n'avons pas de crainte quant à une régulation des routes maritimes. En effet, ne perdons pas de vue que nous sommes au-delà de la mer territoriale et que donc seule l'Organisation maritime internationale peut réglementer la navigation en haute mer, la zone économique étant considérée, de ce point de vue, comme une zone de haute mer.

Le Préfet maritime ne peut pas réglementer la navigation internationale, l'État français non plus. Il faudrait donc que l'OMI assure cette réglementation. L'Europe ne peut pas réglementer. Cela ne nous semble donc pas être une menace suffisamment sérieuse pour que ce soit pris en compte. La liberté de navigation est garantie en haute mer dans l'état actuel des choses. Néanmoins, il est indispensable d'avoir un suivi et tous les acteurs maritimes sont donc les bienvenus ; il est indispensable qu'ils soient présents au COPIL pour les zones du large. C'est bien pris en compte.

M. Christian MOLINERO (Comité régional des pêches et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur) - Est-ce que ces informations sont parvenues au Comité des pêches du Languedoc-Roussillon ? Je ne vois pas mes collègues. Si, pardon, je n'avais pas vu Marc !

Je reviens sur la remarque faite : ce sont des observations pour les oiseaux, nous en revenons donc toujours à ce que nous avons toujours dit, à savoir qu'il y a eu cinq vols pour dire où se trouvaient les oiseaux, mais ces vols ne se sont faits qu'à certaines conditions météorologiques. Ce n'est pas avec cela que l'on peut dire que les oiseaux sont à tel ou tel endroit. Si vous étiez venus voir les professionnels de la mer que sont les transporteurs maritimes et les pêcheurs, ils auraient pu vous dire, par exemple, que les radeaux de Puffins ne sont absolument pas aux endroits indiqués. Il a été dit qu'ils avaient été vus lors de cinq survols, mais nous, nous sommes tous les jours sur l'eau, tant les transporteurs que tous les usagers de la mer ou la Marine nationale.

On ne peut pas se servir de ce qui a été indiqué dans les observations sur la directive « oiseaux » pour déterminer les zones.

M. Marc PLANAS. (Comité régional des pêches et des élevages marins d'Occitanie) - Bonjour et bonne année.

Une remarque, car je ne voudrais pas avoir travaillé pour rien. Nous avons proposé, dans nos ateliers, une bathymétrie de 250 mètres. Je vois qu'elle n'a pas été retenue. Vous prônez plutôt une bathymétrie de 200 mètres. Sur les cartes, cela peut être acceptable, mais cela devient compliqué quand vous mettez une zone tampon. Excusez-moi, mais cela devient incommode parce que déjà, de 250 mètres on passe à 200 mètres et nous voulons bien le comprendre, mais si en plus il y a une zone tampon, cela devient plus compliqué ; on n'est plus à 200 mètres mais à moins. Je n'accepte pas vraiment la zone tampon.

En plus, dans les 50 mètres que vous avez pris pour la bathymétrie, une partie s'éloigne déjà de ces récifs à protéger. Cela me gêne.

De plus, je vous le dis tout de suite, il est impensable, quand on mettra la zone tampon, d'arriver aux Pierres de Sète. Les Pierres de Sète sont économiquement impressionnantes : plus de 100 bateaux y travaillent, je tiens à vous le dire, dont 50 chalutiers et 45 ou 47 petits métiers ; dans les petits métiers, vous en maîtrisez certains qui ont des balises, donc vous savez où ils vont, mais il y a ceux qui n'ont pas tous les appareillages et qui travaillent quand même. Le Muséum est bien gentil, mais je demande que ce soit pris en considération et remonté au plus haut niveau, car il y aurait sinon une levée de boucliers.

Pour vous éviter – et nous éviter, car nous travaillons tous ensemble – des problèmes, restons dans une bathymétrie qui permet d'éviter ces Pierres de Sète économiquement importantes. Nous avons tout le temps de prendre des mesures, le monde ne s'est pas fait en un jour. Quand la tramontane arrive, on voit le long de la chaîne des Pyrénées quelques nuages arriver ; nous, nous pressentons ces nuages, nous les voyons arriver. Nous voulons bien travailler et protéger, mais il ne faut pas tout casser non plus. L'aspect économique doit être pris au sérieux. Merci.

Pour les oiseaux, cela nous va, car il est vrai que de ce point de vue, on voit beaucoup d'oiseaux.

M. PERON. - J'ai quelques précisions à apporter au président Planas.

La demande du Muséum n'est pas de revenir sur l'ensemble des sites A et B à 200 mètres, mais sur certaines zones, notamment sur la zone de jonction pour protéger le canyon qui se situe à l'est, ils proposent de remonter la ligne sur la bathymétrie de 200 mètres toute proche, soit quelques centaines de mètres sur le terrain, d'intégrer la Roche de Sète considérée unique dans cette zone et, sur la languette, de remonter les pointillés sur la limite des 200 mètres. Ce sont les seules zones sur lesquelles le Muséum nous a demandé de retravailler ; cela ne concerne pas l'intégralité du secteur. Je vous propose de revenir vers vous pour échanger sur ces deux aspects.

Le fait que l'on se soit basé au départ sur la carte des vocations n'a pas été contesté du tout. En revanche, par mesure de précaution ils souhaitent que sur deux ou trois points, on remonte sur le plateau continental pour intégrer le talus.

Sur la zone « dauphins », la demande du Muséum était d'étendre cette limite en pointillé de 20 à 30 kilomètres au large. La demande du Muséum pour le site « oiseaux » ne consiste pas seulement en la redéfinition de la zone « oiseaux », il veut la calquer et la superposer sur la zone « dauphins », donc faire exactement la même chose que ce que nous avons proposé au large de la côte. Il est vrai que l'instruction préconisait, lorsque c'était possible, de superposer les zones pour éviter des périmètres différents.

Mme Marie-Rose BENASSAYAG. (Conseil départemental des Alpes-Maritimes) - Je m'étonne qu'il n'y ait aucune zone de protection au large du Var et des Alpes-Maritimes.

Je voudrais par ailleurs savoir ce qu'il en est du sanctuaire Pélagos pour la protection des mammifères marins dont les limites vont de la presqu'île de Giens jusqu'en Italie. En avez-vous tenu compte dans vos études ou cela figure-t-il dans un autre document que je ne vois pas ?

CRG DUCHESNE. - D'une certaine manière, nous en avons tenu compte dans nos études, car nous avons considéré que la zone Pélagos était une zone de protection déjà présente. Elle n'est pas remise en cause par les travaux qui sont là.

Par ailleurs, nous nous sommes appuyés sur la demande du Muséum d'histoire naturelle qui a proposé des zones nouvelles.

J'ajoute que pour les zones « oiseaux » ou « mammifères marins », c'est l'Agence des aires marines protégées qui nous a communiqué les zones de densité des espèces. Nous, nous n'avons pas à apprécier cela, nous avons pris les éléments qui nous ont été communiqués, les avons collés sur la carte et avons, à partir de là, fait un travail d'analyse factuelle.

Pour répondre à la question du président Planas quant aux Roches de Sète, nous avons bien pris en compte le caractère extrêmement important de cette zone pour la pêche, raison pour laquelle le Préfet maritime propose de ne pas la classer, compte tenu de sa très grande sensibilité pour l'activité économique et le monde de la pêche.

Mme BENASSAYAG. - Ce sanctuaire ne sera donc pas inclus dans le périmètre Natura 2000 ?

CRG DUCHESNE. - Non, car c'est une zone de protection d'une autre nature. La zone Natura 2000 est conforme aux

directives de 1989 et 1992, c'est un autre régime de protection. Pélagos est d'une autre nature, mais Pélagos est toujours là.

M. PERON. - Je précise, car c'est important, que ces zones schématisées sur les cartes sont celles qui lors des études et campagnes d'observation ont montré les plus fortes densités. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de dauphins ou d'oiseaux ailleurs ; il y en a partout, mais c'est là que les plus fortes densités ont été observées.

Mme Denise BELLAN-SANTINI (Directeur de recherche émérite au CNRS) - Je voudrais revenir sur les zones « récifs profonds », en particulier sur la zone A, et dire qu'un canyon comme vous le voyez là sur une carte ne fonctionne pas comme sur la carte ; il fonctionne bien plus largement. Je souhaiterais donc très fortement que l'on élargisse la zone autour des canyons.

D'ailleurs, le Muséum d'histoire naturelle, qui n'est pas particulièrement bien doté en données sur les canyons - car le canyon de Lacaze-Duthiers a surtout été étudié par la station marine de Banyuls où ils ont beaucoup de données. Il faut élargir autour des canyons, car les récifs profonds nécessitent pour s'installer et être beaux (ceux de Lacaze-Duthiers sont célèbres) une hydrologie particulière qui fait intervenir des zones beaucoup plus larges que celle-là.

Je rappelle d'ailleurs que dans le compte-rendu de la réunion avec les scientifiques, le Muséum a bien dit qu'il accepterait une augmentation des surfaces mais s'opposerait à une réduction drastique des surfaces, tout simplement parce qu'en ce qui concerne les canyons, on a peu de données.

Je vous rappelle que les données qui sont vraiment répertoriées sont celles de MEDSEACAM faite par l'Agence des aires marines protégées dans un programme qui aurait, s'il y avait eu des moyens plus importants - je reviens toujours sur les moyens, comme je l'ai fait la dernière fois... Ses missions se sont centrées sur les têtes de canyons, car ce sont les zones les plus sensibles et les plus fragiles.

Je souhaiterais que l'on protège largement les têtes de canyon, car ce sont les habitats qui ont été ajoutés à la directive Habitat à la suite d'une décision procédurière parce qu'on était en train de détruire en Atlantique Nord les récifs profonds.

Deuxième remarque, l'expérience m'a prouvé avec les Natura 2000 en mer -ils n'étaient pas au large, ils étaient donc encore plus faciles à reconnaître- qu'une mauvaise trace et de mauvaises coordonnées des zones à protéger posent toujours des problèmes aux pêcheurs. Pratiquement à chaque fois que nous avons eu à travailler avec eux, en particulier pour le Parc marin de la Côte bleue, William TILLET (1^{er} prud'homme de Martigues) a toujours très fortement insisté pour qu'il y ait des lignes très droites afin qu'ils ne soient pas, pour un coup de mer, condamnés ou réprimandés parce qu'ils sont dans une zone protégée.

Mme Hélène LABACH (GIS3M)- Il va certainement y avoir des sites de la directive Habitat pour le grand dauphin et pour les récifs dans les mêmes zones géographiques et il serait *a priori* envisagé d'avoir des COPILs différents pour ces sites. Je voudrais donc savoir s'il était envisagé d'avoir des COPILs communs pour les sites relevant de la même directive et qui seront superposés au même endroit.

M. Denis ODY (WWF) - D'après ce que je comprends des arbitrages qui viennent de nous être présentés, les activités de défense nationale semblent compatibles avec à peu près toutes les activités maritimes, sauf les directives de protection européennes des habitats et de la faune sauvage. Je voudrais donc comprendre pourquoi c'est à ce point incompatible.

Ne pourrait-on pas, peut-être avec des aménagements, soulager cette pression pour laisser la place à toutes les demandes qui viennent d'être présentées, tout en respectant les impératifs de défense nationale et de protection de la nature qui ne me semblent pas si incompatibles que cela ?

Mme Céline MAURER. (Agence française pour la biodiversité) - Suite à la remarque sur la définition des périmètres relatifs aux oiseaux, je veux confirmer qu'au moment de la première définition des périmètres, nous n'avions pas les résultats complets des campagnes PACOMM. Pour tout vous dire, les questions que nous nous posions avaient plus trait au secteur 9 sur le grand dauphin et son extension à l'ouest que sur les oiseaux.

Depuis, nous avons sur-analysé les données de survol et récolté des informations, je tiens donc à confirmer qu'il n'y a aucun doute sur la légitimité de définition des deux grands secteurs concernant les oiseaux et confirmer ce qui a été dit, à savoir que pour le secteur 8, c'est bien plus au nord qu'il y a la plus forte concentration, même si l'on retrouve quelques espèces au sud.

Je me tiens à la disposition de M. Molinero pour lui fournir toutes les informations nécessaires.

Mme Catherine PIANTE (WWF). Je voulais revenir sur deux points du compte rendu de la réunion scientifique du MNHN du 8 octobre qui mentionne « *l'absence de prises en compte d'atolls et de coralligènes identifiés au nord du Cap Corse, le site semblant avoir été écarté* », je cite le document, « *lors de la désignation initiale des grands secteurs sur la base d'une absence d'accord quant aux délimitations territoriales entre la France et l'Italie* ». Un deuxième point parle de la nécessité de tenir compte du monde sous-marin de l'Asinara situé au-delà des 12 milles marins dans le sud de la Corse.

Serait-il possible que ces deux-points soient mis à l'ordre du jour du futur groupe de travail « environnement » du DSF pour ne pas les oublier et pour les traiter ensemble ?

M. PERON. - S'agissant de la superposition des COPILs lorsque c'est possible, en effet des zones se superposent et l'idée est bien entendu d'essayer de limiter autant que faire se peut les instances de gouvernance supplémentaires.

Dans les zones comprises majoritairement dans le périmètre d'un parc marin, c'est le Conseil de gestion qui devient le COPIL et le plan de gestion du Parc devient le document d'objectifs, auquel cas il n'y aura pas création d'un COPIL supplémentaire.

Les trois sites corses notamment se superposent : le site « oiseaux », le site « dauphins » et le site « récifs D » Ils sont dans le périmètre du Parc marin, donc il n'y aura pas de COPIL supplémentaire. Il y aura en revanche un travail supplémentaire pour le Parc afin de bien intégrer les enjeux liés à ces sites.

Pour le Golfe du Lion et les sites « récifs » A et B, c'est la même chose.

En fait, il n'y a que pour les sites Natura 2000 - que je qualifierais d'orphelins, qui donc ne sont pas dans le périmètre d'un parc - que nous devons créer des COPILs. Bien entendu, si nous avons la possibilité de les associer ou de les coupler, nous le ferons mais si ce n'est pas possible juridiquement - parfois on est obligé de créer des COPILs distincts, car ce sont des sites qui ont été désignés de manière séparée à la Commission européenne -, nous pourrions travailler intelligemment et les réunir soit simultanément, soit l'un après l'autre, en faisant en sorte de ne pas déplacer plusieurs fois les acteurs et les participants.

CRG DUCHESNE.- La proposition du CNRS pour un élargissement de la zone des canyons est une chose que nous entendons. Je dirais même que, globalement, la mer est un tout et que l'idéal serait de protéger tous ses échanges, voire les échanges terre/mer.

Néanmoins, si dans certains secteurs nous avons fait un classement en bloc et sommes donc dans votre logique, dans d'autres secteurs nous devons aussi tenir compte d'autres impératifs économiques et notamment d'une activité de pêche importante. Pour rendre le projet acceptable, il faut prendre en compte le déroulement des autres activités qui sont aussi très importantes, tous ayant d'ailleurs intérêt à une bonne protection du milieu marin.

Nous nous en sommes rendu compte dans nos travaux, aujourd'hui tout le monde est bien conscient que la bonne qualité de l'océan est un plus pour toutes les activités. Nous en sommes bien d'accord.

En ce qui concerne les sites « récifs », quel est le pourcentage de classement par rapport à la proposition du MNHN ?

M. PERON.- Cela dépend des sites. Cela va de 60 à 100 %.

CRG DUCHESNE.- On compte arriver à 80 % de classement. Ce n'est pas sur les sites « récifs » que cela pose le plus de difficultés. D'ailleurs, le MNHN ne nous a pas fait trop de remarques sur ce point.

Concernant les coordonnées, nous sommes 100 % d'accord avec vous : les pêcheurs aussi ont besoin de coordonnées claires. C'est pourquoi nous sommes revenus sur notre travail et avons refait un travail de cartographie pour donner, dans la mesure du possible, une cartographie la plus pratique possible. Néanmoins, si on la rend totalement pratique et si l'on fait un grand carré, on va exclure des zones d'activité. On peut retravailler ces points. Il serait d'ailleurs intéressant de le faire avec les praticiens de la mer. Notre objectif est vraiment la protection des canyons avec la marge nécessaire.

Pour les Comités de pilotage, je n'ai pas forcément bien compris votre question, mais vous allez la poser.

Pourquoi les activités de défense nationale posent-elles problème pour Natura 2000 ? La difficulté vient du fait que les directives de 1989 et 1992 ne se sont pas du tout prononcées sur cet aspect des choses alors que toutes les autres

directives européennes se sont prononcées sur les activités de sécurité et de défense. Par exemple, la directive "cadre stratégie pour le milieu marin" prévoit que les activités de sécurité et de défense soient sorties de son champ d'application, de même que l'article du code de l'environnement issu du Grenelle de l'Environnement pris en application de cette directive.

Il est vrai que le travail du ministère de la Défense ces dernières semaines a été de bien connaître quelle allait être la nature des contraintes qui seraient les siennes dans Natura 2000. Il n'a pas eu de réponse parce que le ministère de l'Environnement était embarrassé et l'Union Européenne n'a jamais pu donner la nature de cette contrainte. Résultat, il est vrai que nous avons une vraie difficulté pour Natura 2000 car nous sommes toujours dans un certain flou, une certaine expectative quant à la nature des contraintes actuelles et à venir pour les activités de défense.

Nous avons essayé de trouver le meilleur compromis, ce qui a consisté à classer toute la zone nord du Golfe du Lion jusqu'à 100 mètres ; on sait par exemple qu'il n'y aura pas de sous-marins dans cette zone, mais au-delà, nous n'en avons pas de certitude.

La zone « oiseaux » est une zone où l'on éliminera des activités perturbantes pour les oiseaux. C'est cette absence de garantie que d'autres professions vont rencontrer qui pose effectivement difficultés. Il n'y a pas cette question lancinante pour les autres réglementations. Voilà l'explication.

Pour les COPILs, je me trompe peut-être, mais nous avons dit que tous les secteurs qui allaient se trouver dans des Parcs naturels marins et autres seraient unifiés, mais que pour les secteurs du grand large, nous ferions une gestion unique. Cependant, je n'ai pas bien compris la question et je m'en excuse.

Mme LABACH.- En termes de compréhension et de gestion de zones géographiques, il y aura au même endroit deux sites Natura 2000 de la directive Habitat, mais avec des périmètres différents et des Comités de gestion différents. Je voulais donc savoir s'il avait été envisagé qu'un seul site de la directive Habitat englobe les sites « récifs », même s'ils n'ont pas les mêmes objectifs, pour simplifier la compréhension et la gestion ?

CRG DUCHESNE.- Pour toute la zone, y compris dans les parcs ? Vous voulez faire un Comité de pilotage pour les cinq zones « récifs », par exemple, est-ce cela ?

Mme LABACH.- Je pose la question. Il y aura dans une même zone deux sites Natura 2000 de la directive Habitat, l'un sur l'autre, avec des objectifs et des Comités de gestion différents, des périmètres différents.

M. PERON.- Nous avons transmis ces propositions de zones et il n'y a eu aucune remarque, ni du ministère ni du Muséum.

Ce sujet avait été évoqué il y a quelques mois pour savoir si l'on devait ajouter et détourner la zone « récifs » qui est superposée sur une zone « dauphins », les deux faisant partie de la même directive. Il y a un site « récifs » en dessous et un site « dauphin » au-dessus qui dépendent de la même directive. La proposition avait été faite d'ajouter ce que certains ont appelé la « pratique du « donut », donc de faire un petit encart pour qu'il n'y ait pas superposition de ces deux zones, mais cela nous semblait un peu compliqué à faire et un peu incompréhensible pour les usagers de la mer. C'est un point pour lequel nous allons retourner voir le ministère, mais sans doute dans une deuxième phase, au moment de la désignation des sites et de la rédaction des formulaires simplifiés de données avant la remontée officielle.

Je pense que c'est à ce moment-là que ces questions se poseront. Aujourd'hui, nous avons prévu de ne pas les exclure et de ne pas les détourner afin de ne pas compliquer l'exercice.

Par ailleurs, s'agissant de la problématique des délimitations, vous avez posé la question des zones « récifs » non prises en compte aujourd'hui du fait des problèmes de délimitations avec nos voisins, notamment italiens. La question avait été posée lors de la réunion du Comité scientifique, mais aussi lors de la réunion en Corse. Aujourd'hui, vous comprendrez qu'il est difficile de désigner des sites Natura 2000 dans des zones sur lesquelles nous n'avons pas de souveraineté. La France aujourd'hui travaille dans les eaux où elle considère être souveraine et où elle a certains droits souverains. Les Italiens font la même chose de leur côté, les Espagnols du leur. Ensuite, il y a une confrontation à un autre niveau que le nôtre pour régler ces problèmes.

Le problème se pose au nord de la Corse, mais aussi dans le sud du Golfe du Lion sur des surfaces très importantes puisque les zones économiques françaises et espagnoles se chevauchent très franchement.

M. PLANAS.- Une remarque. Je vois que madame a des difficultés à travailler avec les pêcheurs, mais, bien au contraire, Madame, je voudrais souligner la manière dont nous avons travaillé.

J'étais président de la Commission protection du milieu marin. Un pêcheur président d'une Commission de protection, cela a un peu compliqué les choses au Comité régional.

Cette protection a une bathymétrie de 200 mètres. Cela nous convient et je vais vous dire pourquoi. Quand j'ai rassemblé tous les professionnels, les chalutiers, etc., tout le monde a considéré qu'il fallait 250 mètres, mais moi, j'avais proposé 200. Lors d'un travail avec Mme Fiala, que vous devez connaître, j'avais demandé si c'était raisonnable et si cela protégerait ces récifs. En y travaillant, nous avons considéré que c'était une bonne solution.

Vous voyez le processus du pêcheur qui travaille aujourd'hui avec les scientifiques et vient leur demander des conseils !

On retrouve là le juste milieu. Excusez-moi de vous le dire, mais je vous dis merci car c'est fait avec pertinence. Croyez-moi, les pêcheurs me reprocheront demain ces fameux 200 mètres, mais nous sommes dans la cohérence. Voilà comment nous travaillons, Madame. Peut-être un jour nous croiserons-nous, je ne sais pas, vous verrez alors que l'on peut travailler sereinement avec les pêcheurs, mais avec difficulté parfois parce qu'ils ont du tempérament.

M. BOUILLON.- Avez-vous encore des remarques sur ce sujet ? (*Plus de remarque*). Nous prenons évidemment en compte l'ensemble de vos observations, l'ensemble des sujets et l'équilibre qui doit pouvoir être trouvé entre la protection de la nature, les activités économiques et les activités de défense qui ne sont pas négligeables dans ce secteur ; puisqu'au large de nos côtes, il n'y a pas que des bateaux français sur et sous l'eau, tant s'en faut, il faut donc assurer une sécurité minimale à l'ensemble de nos activités stratégiques, de défense nationale, mais aussi d'économie.

Je vous propose de passer au point suivant.

- **Point n°3 : Présentation du début des travaux de la Commission spécialisée de suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée**

M. BOUILLON.- C'est un dossier que vous connaissez bien les uns et les autres puisque depuis le dernier CMF, nous avons évoqué le projet d'appel à projets pour l'installation d'éoliennes, les lauréats ont été connus et vous en avez la liste dans le dossier de séance ; les communiqués de presse de la ministre les ont rappelés, je n'y reviens pas.

Cela va nous permettre, sur les trois sites identifiés, de lancer les premiers projets d'éoliennes et de faire en sorte qu'ils puissent fonctionner.

Ce travail avait été fait en étroite concertation avec vous et avec toute une série de conditions, notamment concernant l'expérimentation, conditions auxquelles vous aviez été extrêmement attentifs.

Nous vous en avons parlé et vous avez pu le voir dans la presse, la ministre en charge de l'environnement et de l'énergie a annoncé le lancement d'une planification commerciale pour ces technologies et pour l'hydrolien. Tous les préfets des façades maritimes et tous les préfets maritimes ont donc été saisis pour proposer et lancer une démarche de concertation dont la ministre attend les résultats pour le 10 février. Avec l'amiral DU CHÉ, nous avons écrit à la ministre pour lui dire ce que nous en pensions, donc ce que vous en pensiez. Nous avons considéré que la concertation était extrêmement rapide et que cette accélération du calendrier n'était pas tout à fait conforme à ce que nous avons vu lorsque nous en avons discuté ensemble, notamment pour avoir un retour d'expérience sur les trois implantations décidées et pouvoir examiner l'impact potentiel sur l'environnement et sur les activités préexistantes, cette étude ayant été un des points majeurs pour que vous acceptiez les projets pilotes sur lesquels nous avons travaillé. Nous avons indiqué que tout ceci pouvait être assez compliqué.

J'ajoute que le calendrier n'est pas idéal. Évidemment, il y a un calendrier de décisions pour la ministre qui s'arrête, vous vous en doutez, avec les élections présidentielles, mais il y a aussi d'autres calendriers Natura 2000 sur lesquels nous sommes en train de travailler et il y a un sujet d'articulation. Je passe sur les élections du Comité régional des pêches, qui ne sont pas non plus le meilleur moment pour discuter et consulter la profession des pêcheurs car ils ont d'autres activités importantes à cette époque.

Nous avons reçu des instructions du gouvernement. Or, le rôle des militaires et des civils est d'obéir au gouvernement. Nous avons donc fait le choix, avec le préfet maritime, de donner mandat à la Commission spécialisée de travailler sur le sujet, ce qu'elle a commencé à faire. On ne peut pas dire que cela a été facile, mais c'est assez logique ; nous aurions été étonnés si cela avait été le cas. Nous avons bien compris que vous seriez particulièrement vigilants, nous avons donc évidemment fait remonter à Paris et allons continuer à le faire. Il nous faut faire preuve d'intelligence pour anticiper sur les besoins à venir, sans nous lancer immédiatement dans ce type de sujet, et pour définir des sortes de macrozones à vocation énergétique pour pouvoir ensuite regarder si des études doivent être lancées.

Par définition, recherche de périmètre ne veut pas dire absence d'étude, absence d'autorisation et affichage immédiat de sites sur lesquels seront implantées des éoliennes. La recherche consiste à regarder sur quels sites pourraient être lancées des études visant à permettre l'implantation d'éoliennes commerciales. C'est ce sur quoi nous essayons de travailler, en le faisant avec une parfaite lisibilité pour qu'il y ait de la transparence et le maximum de rigueur scientifique.

La Direction interrégionale de la mer, par le biais de M. SINGELLOS, va vous présenter rapidement le travail demandé. Nous tenions à vous faire part de cette présentation. Nous ne manquerons pas de faire remonter vos réactions à la ministre. Nous aurons d'ailleurs une prochaine réunion de la Commission en préfecture le 30 janvier et une autre le 7 février à Montpellier pour faire un point complet, précis et impartial qui nous permettra de remplir notre rôle vis-à-vis du Gouvernement, c'est-à-dire de l'informer exactement des difficultés que peut poser ce projet et de la capacité que nous avons d'avancer dans ce domaine.

Monsieur SINGELLOS, c'est à vous.

M. Nicolas SINGELLOS. - (Direction interrégionale de la mer Méditerranée). Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire général, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et messieurs, bonjour.

Comme vient de le rappeler Monsieur le Préfet, la Commission spécialisée de suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée s'est réunie pour la première fois le 11 janvier dernier. Vous avez tous les éléments dans le dossier de séance, ce qui évite de s'appesantir sur le sujet.

La création de cette Commission avait déjà été décidée le 7 avril 2015 lors de la réunion de synthèse à Montpellier sur la planification pilote pré-commerciale. C'était d'ailleurs un élément que nous avons présenté à la ministre dans le document de planification et qui avait été remarqué par Paris s'agissant de l'intérêt de créer des commissions au sein du Conseil Maritime de Façade pour le suivi de ce développement.

L'arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 prévoit dans son article 2 les différents mandats donnés à cette Commission. Le premier mandat est évidemment le suivi des projets pilotes, notamment en termes d'impacts environnementaux et sur les activités. Le deuxième mandat est de proposer des innovations techniques, notamment dans la logique d'éviter, réduire et compenser. Le troisième mandat est de proposer des modifications réglementaires pour alimenter les réflexions de la grande Commission nautique et des Commissions nautiques locales, ainsi que des services de l'État chargés de réglementer en mer les différentes activités. Enfin, le dernier mandat qui va occuper la Commission jusqu'au 7 février, voire au-delà, est l'étude du développement futur de l'éolien, donc la planification commerciale.

La composition de la Commission a été faite sur la base des candidatures appelées dès avril 2015. Il a été décidé que les représentants de la Corse ne seraient pour l'instant pas associés à cette Commission de suivi parce que la Corse, jusqu'à présent, n'est pas concernée par le développement de l'éolien. Si les représentants des élus, des associations de protection ou des usagers de Corse souhaitent intégrer la Commission, il faut le faire savoir au secrétariat du CMF pour qu'ils puissent être associés aux différentes réunions qui se tiendront bientôt.

Cette Commission est le reflet du CMF puisque tous les collèges y sont représentés : l'État, les collectivités, les professionnels des EMR, de la pêche, du transport maritime et des ports, les associations de protection de l'environnement et des usagers ainsi que des personnalités qualifiées qui sont particulièrement attentives au développement de l'éolien, que ce soit des biologistes ou des juristes.

A noter enfin la participation d'un représentant du Comité syndical du Parc naturel régional de Camargue concerné par le développement de l'éolien et d'un représentant du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion puisque deux des trois lauréats de l'appel à projets de l'ADEME sont présents soit dans le Parc, soit à proximité.

L'ordre du jour de la Commission du 11 janvier dernier était le suivant :

- Présentation des projets lauréats de l'appel à projets de fermes pilotes pour l'éolien flottant « EolFlo » de l'ADEME. Nous avons eu la chance de bénéficier de la présence des représentants des quatre grands développeurs que sont Eolfi, Engie, EDF EN et Quadran pour présenter les projets.
- Réflexion sur la planification commerciale annoncée par la ministre ; cela a entraîné un certain nombre de débats dont je vais vous rendre compte dans quelques instants.

La concertation de 2014-2015 a abouti au résultat qui vous est présenté. Nous n'avons plus vraiment besoin de rappeler tout ce qui nous a amenés à ce résultat. Pour être assez succinct, tout est indiqué sur le site Internet de la Direction

interrégionale de la mer où une rubrique complète vous présente le document de planification et les différents avis émis, à la fois durant la concertation de 2015 et durant la consultation du public.

Tout cela nous permet de constituer le dossier pour préparer la réponse à la ministre et enrichir les différents débats qui auront lieu le 30 janvier, ici même en Préfecture et le 7 février à Montpellier, espace Capdeville.

Les communiqués de presse de la ministre sont également joints au dossier de séance. Ils rappellent pour celui du 22 juillet, que la société Quadran a été désignée lauréate de cet appel à projets pour la zone de Gruissan pour quatre éoliennes de 6,12 mégawatts et la société Eolfi pour la Bretagne ; pour celui du 3 novembre dernier, que la société EDF EN a été désignée lauréate pour la zone de Faraman pour trois éoliennes de 8 mégawatts chacune et la société Engie pour la zone de Leucate-Barcarès avec quatre éoliennes de six mégawatts.

Il ressort de la Commission de suivi de l'éolien, de la Commission spécialisée et des différentes présentations des industriels pour la Méditerranée, trois projets différents - pour la turbine, pour le flotteur et pour les ancrages -, mais aussi trois méthodes différentes de concertation associant les uns et les autres différemment. Tout cela nous permet de comparer et de tester afin de savoir quelle est la meilleure méthode et quelle est la meilleure technologie. C'est déjà un premier retour d'expérience dans le cadre de la concertation et des projets développés.

Autre conclusion partielle de cette Commission de suivi, les personnes qui y étaient présentes pourront me corriger si je me trompe : nous avons encore besoin de concertation pour affiner les zones, les technologies et les interactions avec les autres usages. A ce titre, associer les comités régionaux des pêches est absolument indispensable, tout comme les différentes associations de protection de l'environnement également et le Conseil maritime de façade dans son entier. Nous remercions pour cela les industriels de continuer à faire le nécessaire en s'adressant aux bons représentants.

Sur le suivi des impacts et des incidences de l'installation de ces éoliennes, les remarques ont convergé vers la recherche d'un protocole commun à l'ensemble de ces suivis d'impacts pour les trois zones. A même été évoquée l'idée d'étendre ces études d'impact à des espaces bien plus grands et à un nombre d'éoliennes bien plus important en étendant les études d'impact des fermes pilotes à ce qui pourrait se passer si l'on mettait plus de quatre éoliennes (une cinquantaine), pour évaluer à la fois les effets cumulés et le coût environnemental d'une telle installation.

Monsieur le Préfet a rappelé par ailleurs que Madame la ministre souhaitait un retour concernant la planification des fermes commerciales pour le 10 février 2017.

Nous sommes tous conscients du délai particulièrement court et cette remarque a été remontée au gouvernement, tout comme le fait que la Méditerranée ne pourrait pas proposer de l'hydrolien, l'espace et la géophysique ne le permettant pas. Nous avons fait également remonter le fort risque d'incompréhension des acteurs face à l'accélération du calendrier et à l'absence de retour d'expérience des fermes pilotes et le fait qu'il y avait un investissement de votre part sur d'autres sujets tout aussi importants, comme nous venons de le voir sur Natura 2000.

Par ailleurs, comme vient de le rappeler monsieur le Préfet, les pêcheurs ne sont pas encore tous totalement représentés via les Comités régionaux des pêches qui ne pourront se réunir dans leur nouvelle composition qu'à partir du 18 mars.

Toutes ces raisons ont finalement poussé les préfets à indiquer à la ministre les difficultés vers lesquelles on s'orientait, tout en proposant néanmoins un travail de concertation avec la Commission spécialisée.

Pourquoi la ministre nous demande-t-elle de travailler sur la planification commerciale aujourd'hui ?

D'abord, parce qu'il s'agit de poursuivre la montée en puissance des technologies vers une maturité et une compétitivité économique dans le prolongement des fermes pilotes, à la fois en interne et en externe, donc à la fois pour nos besoins stratégiques et énergétiques, mais aussi pour constituer une filière pouvant être exportée dans les autres pays européens.

C'est également dans un objectif de sécurisation des investissements et d'organisation optimale de la production d'éoliennes et de flotteurs permettant ainsi, par un effet volume, de réduire les coûts.

Cela permet par ailleurs de contribuer à la planification de l'espace maritime et au document stratégique de façade puisque cela donne une vision à horizon moyen, c'est-à-dire à horizon 2030, de ce que seront les énergies marines renouvelables en Méditerranée.

Enfin, comme je l'ai évoqué, cela permet de construire des démonstrateurs de qualité qui pourront être exportés par la suite.

Le dernier point est réglementaire : le décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoyait lui-même qu'un appel d'offres devait être lancé au deuxième trimestre 2016. La France est en retard sur sa propre réglementation et il s'agit donc pour nous aujourd'hui de rattraper ce retard et d'envisager l'avenir de notre production énergétique.

La décision prise a été de confier à la Commission spécialisée - qui va se réunir trois fois, voire plus si le besoin apparaît d'ici le 10 février - les échanges sur le sujet pour rendre compte ensuite à la ministre des possibilités ou impossibilités de constitution d'une planification commerciale pour l'éolien en Méditerranée.

Le CEREMA a été mandaté avec RTE pour une étude de potentiel préalable que nous avons nous-mêmes augmentée en introduisant les zones réductibles identifiées durant la phase de planification de 2015 :

- des chenaux d'accès à des ports ;
- des habitats profonds sensibles, comme nous venons de le voir avec Natura 2000 ;
- des enjeux avifaunes et mammifères marins ;
- la question des aménités paysagères avec la bande côtière et l'impossibilité d'installer des éoliennes à moins de 6 milles des côtes ;
- les zones de pêche particulièrement travaillées ;
- les enjeux de défense ou encore les servitudes aéronautiques et radars.

Il est proposé à la Commission spécialisée de constituer, via ces cartes que je vous présente, des macrozones énergétiques qui seront ensuite discutées, non pas dans le cahier des charges de l'appel d'offres, mais dans un document préalable qui sera le document de dialogue concurrentiel qui préparera lui-même à la constitution de l'appel d'offres.

La Direction générale de l'énergie et du climat, en charge de ces questions, nous a indiqué très récemment que l'appel d'offres ne serait pas un appel d'offres classique comme nous avons pu en connaître jusqu'à présent, mais qu'il s'inscrira dans le dialogue concurrentiel et que des études préalables devront être faites, y compris sur la qualification des sites d'implantation. A l'heure actuelle, il ne s'agit pas d'arrêter les zones dans lesquelles on installera des éoliennes, mais plutôt d'arrêter des zones dans lesquelles on va pouvoir commencer à discuter et à affiner par la suite les différents enjeux qui nous conduiront à la constitution des fermes commerciales.

Pour mémoire, sur cette carte jusqu'à présent nous avons pu travailler uniquement dans le Golfe du Lion et il y a une légère extension au-delà des Bouches-du-Rhône.

En me concentrant sur le Golfe du Lion, là où le potentiel est maximum, je peux vous rappeler quelques éléments. Ainsi dans la zone de Leucate-Le Barcarès, à l'ouest, avaient déjà été pris en compte la bande côtière et le fait de ne pas pouvoir installer des éoliennes à moins de 10 kilomètres des côtes, tout comme le fait qu'il y avait des enjeux avifaunes. Au nord, on voit les approches portuaires de Port-La-Nouvelle. Au sud et à l'est, il y a des zones d'enjeux environnementaux majeurs : les canyons que nous venons d'évoquer, des dunes morpho-sédimentaires et des autres substrats meubles particulièrement intéressants du point de vue environnemental.

Concernant la zone de Gruissan, au nord il y a d'importants secteurs de pêche chalutière, à l'est et au sud-ouest les approches portuaires de Sète et de Port-La-Nouvelle, à l'ouest un secteur d'entraînement de l'Armée de l'air de vols à très basse altitude et au sud des enjeux environnementaux dans le prolongement des talus qui bordent les têtes de canyons. Vous voyez également une troisième zone qui n'avait pas été remontée auprès de madame la ministre, d'une part parce qu'il y avait des enjeux de pêche particulièrement importants, mais aussi parce qu'elle était beaucoup plus au large. Durant la phase pilote on s'intéressait aux parcs qui ne pourraient être installés que dans les 12 milles pour des questions de coûts de raccordement ; la planification commerciale nous permet d'aller aujourd'hui au-delà des 12 milles et donc d'envisager des installations de parcs éoliens dans la ZEE au-delà de la mer territoriale.

Enfin, concernant la zone de Faraman, celle au large des bassins ouest du grand port maritime de Marseille, il y a à l'est un enjeu de trafic du grand port maritime, au nord des enjeux avifaunes particulièrement importants et au sud et au sud-ouest des enjeux d'habitats profonds riches, comme le talus et le canyon du Petit Rhône, qui ont forcément un lien avec les mammifères marins.

Tout cela permet de faire la liaison avec ce qui a été débattu lors de la Commission du 11 janvier.

Les besoins avaient été rappelés par les industriels : visibilité, sécurisation des investissements, recherche de baisse des coûts grâce à l'effet volume.

Les besoins de l'État sont clairs ; ils sont stratégiques. Pour des questions évidentes, il y a un besoin de production énergétique. En consultant le site internet de RTE dans la matinée, on peut voir que, lors du pic de consommation à 8 h 45 du matin, soit le plus fort pic de consommation en France de la journée, nous avons été en déficit de création

d'énergie. Dans ce pic, on remarque que 65 % de l'énergie consommée provenaient du nucléaire, 15 % de l'hydraulique, 18 % du gaz, du charbon et du fioul et que les énergies dites vertes (solaire, éolien, bioénergie) ne représentaient que 3 % de l'énergie consommée. Or, on est malgré tout encore en déficit énergétique, ce qui veut dire que l'on importe de l'énergie d'Angleterre et d'Espagne, essentiellement, mais aussi de Suisse et d'Italie.

Tout ceci nous pousse à réfléchir, puisque la question avait été posée lors de la Commission spécialisée, du coût environnemental de la production énergétique des éoliennes flottantes en Méditerranée. Si 18 % sont liés à des énergies fossiles, on peut s'interroger sur le coût environnemental de la création des éoliennes. On doit s'interroger sur le milieu marin et au-delà, comme citoyens d'une manière générale, sur les objectifs stratégiques.

La vigilance des acteurs, nous la comprenons ; elle a été rappelée durant cette Commission. Le retour d'expérience de trois ans minimum, demandé à la fois par les acteurs en concertation et par le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion - une délibération a été prise en ce sens -, conditionne une labellisation du Parc éolien au sein du Parc naturel marin. L'Agence des aires marines protégées avait elle-même indiqué qu'il fallait un minimum de retour d'expérience de trois ans puisque des enjeux avifaunes avaient été en quelque sorte « cédés » pour tester les impacts environnementaux.

Nous comprenons bien tout cela. Néanmoins, la spatialisation doit continuer à se faire et c'est l'objet de la future réunion du 30 janvier ici en préfecture que de réfléchir aux coûts qui devront être pris en compte, en regardant s'il y a ou non la possibilité d'ouvrir quelques zones sur lesquelles on discutera encore jusqu'à l'été - voire au-delà, le temps que le cahier des charges de l'appel d'offres soit constitué - pour répondre de manière intelligente à Mme la ministre d'ici là.

Voilà, Monsieur le Préfet. Nous pouvons répondre à quelques questions si vous le souhaitez.

M. BOUILLON. - Merci beaucoup. Avez-vous des questions ou des remarques sur cette présentation ?

M. PLANAS. - Excusez-moi de monopoliser un peu la parole, mais c'est le métier qui veut cela : je suis obligé d'intervenir.

Premièrement, c'est un calendrier politique. Je sais bien que vous avez des ordres qui viennent du Ministère et que vous ne pouvez pas faire autrement, mais notre vision n'était pas du tout celle-là. La politique, sur le terrain, quand on est à la mer, on s'en moque totalement, excusez-moi. Tous mes pêcheurs, mais je pense que c'est le cas de ceux de Christian aussi, ne calculent pas s'il y aura ou non des élections. Quand bien même il y en a, vous l'avez fait remarquer tout à l'heure, cela nous met même en porte-à-faux. En effet, aujourd'hui je vous parle mais peut-être que demain ou après-demain, je ne serai plus là ; je le fais malgré tout, ainsi je me libérerai et mes pêcheurs seront contents ou moins contents de moi.

La politique aujourd'hui sur le problème de l'éolien est déplacée. On n'a jamais dit lors de notre concertation qu'il fallait parler de concertation commerciale alors que l'on n'a même pas commencé les études sur le plan des fermes pilotes. A mon avis, c'est déplacé et cela vient mettre les projets éoliens pilotes que nous avons aujourd'hui en porte-à-faux. En effet, tout le monde aura des réticences et dira que nos instances et l'Etat nous l'imposent. Il aurait été préférable de faire cela en fin d'année, par exemple, quand nous aurons commencé à faire un travail sur les fermes pilotes, ainsi nous aurions compris que cela se fasse dans la continuité. Les pêcheurs avec qui nous en avons parlé ne comprennent pas.

J'aimerais donc que l'on fasse remonter, au moins pour le Comité régional des pêcheurs du Languedoc-Roussillon, que nous ne comprenons pas cette précipitation. Nous comprenons le côté politique et cela va même plus loin puisqu'ils sont intervenus pour qu'il y ait cette concertation. La politique aurait pu le présenter sous divers angles à la télévision en disant qu'ils allaient le faire, car le simple citoyen sait fort bien que les trois quarts des propositions faites par les politiques ne sont pas appliquées. On aurait ainsi pu passer au-dessous. En faisant comme ils le font, ils veulent aller rapidement et imposer des choses, ce qui nous gêne.

Nous vous avons envoyé toutes nos recommandations, mais sur les fermes pilotes. Thomas en a fait la remarque lors de notre dernier atelier, déjà on n'est pas au point sur les fermes pilotes puisque des choses ne vont pas bien, donc mettons-nous au point sur les fermes pilotes et ensuite nous verrons pour le commercial. Nos zones, vous pouvez les chercher, nous les avons déjà anticipées. Je vous le dis plus fort : nous les avons anticipées ! Tout ce que M. Singellos a dit, nous y avons pensé. Lors de nos discussions, nous les avons évoquées, Monsieur Singellos ; nous ne sommes pas allés trop loin, mais nous les avons anticipées.

C'est ce qu'il faut dire à Mme la ministre : il y a une incompréhension totale. On voit, à travers cela, un calendrier politique qui viendrait pénaliser le gouvernement actuel. C'est ma vision, peut-être n'est-elle pas bonne, mais en ce qui

concerne la concertation commerciale, je vous assure qu'elle est bonne.

Mme Raphaëlle LEGUEN (Présidente de la Commission permanente).- Désolée d'intervenir à ce stade. Je suis la présidente de la Commission permanente et j'aimerais savoir à quel moment nos interventions et nos questionnements, voire nos inquiétudes, sont rapportés à la Commission plénière.

En effet, la semaine dernière nous avons déjà eu une présentation de cet ordre et nous étions assez réticents. Nous avons une vision de ce que l'on nous proposait et une analyse de cette vision, je voudrais donc savoir à quel moment ce que nous avons fait remonter comme inquiétude et raisonnement, voire nos remarques, font partie de ce que nous apportons à la Commission plénière.

Je me suis posé la même question tout à l'heure concernant les zones Natura 2000. Nous avons travaillé sur ces zones, mais je n'ai pas vu le travail que nous avons conduit être présenté. J'aimerais comprendre comment fonctionnent ces deux temps. Je sais très bien que c'est un peu troublant pour l'organisation, car c'est à notre demande que nous avons eu une présentation avant vous. En effet, nous avons décidé de demander systématiquement qu'avant une plénière, la Commission permanente soit informée des dossiers afin que nous ne soyons pas systématiquement en train de découvrir les choses. Cela permet d'avoir un temps de réflexion.

C'est peut-être aussi le fait que notre demande ait été acceptée qui trouble l'organisation, mais je voudrais savoir à quel moment nos remarques en font partie.

M. SINGELLOS.- Je ne suis pas sûr de comprendre la question.

La Commission permanente s'est réunie la semaine dernière et cela a été un peu juste du point de vue de l'organisation pour faire un compte-rendu plein et entier des remarques formulées, car la DIRM assure seule le secrétariat du CMF.

Cela dit, il me semble que M. Peron a présenté assez rapidement tout ce qui a abouti à la désignation des sites Natura 2000 lors de la Commission permanente ainsi qu'aujourd'hui. Les réponses aux questions formulées ont été apportées par M. Peron, y compris dans son exposé.

Sur l'éolien, j'ai voulu aller beaucoup plus vite car d'autres sujets doivent être abordés par la suite, mais un compte-rendu a été joint au dossier de séance. En tous cas, pour la Commission spécialisée nous avons ajouté dans le dossier de séance des membres du CMF - envoyé il est vrai tardivement mais envoyé de manière complète - les notes relatives au développement de l'éolien qui font état des différentes grandes conclusions de la Commission de suivi éolien.

M. Jean-Luc HALL (Directeur interrégional de la mer Méditerranée adjoint).- J'ai participé à cette Commission et je voulais donc ajouter que les remarques formulées par le Président Planas ont été faites le même jour. Je vous invite donc à lire le compte-rendu qui a été fait de cette Commission.

Mme LEGUEN.- Je vous remercie de les avoir intégrées, car il est vrai que nous avons été très surpris de cette rapidité. Je ne voulais pas que l'assistance pense que la Commission permanente n'avait pas été aussi surprise qu'elle quant au temps restreint qui nous était accordé pour donner un avis. Nous avons été très surpris et nous nous sommes posé beaucoup de questions. Nous avons fait remonter un certain nombre d'informations qui vont dans le sens de vos réflexions.

M. BOUILLON.- Et le tout sera évidemment dans le rapport que nous ferons remonter à Paris.

M. Michel MOLY (Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, Président du Parc naturel marin du Golfe-du-Lion).- Depuis que je suis président, j'entends qu'il faut que l'on soit innovant, mais qu'il y ait une gestion locale. Ce Conseil de gestion a, je pense, été innovant puisqu'il a accepté et défini - il y avait une Commission présidée par Marc - un espace de 150 kilomètres carrés dans lequel on réalise une expérience d'éoliennes flottantes et a en même temps voté que l'on ne pouvait envisager une ferme commerciale qu'après trois ans de retour d'expérience, vous l'avez dit et je vous remercie de l'avoir signalé.

Je suis donc très gêné. En effet, quand on nous dit qu'il y a une gestion locale, je comprends les grands intérêts et les calendriers, mais on ne peut pas tous les jours, sous ce couvert, dire à une structure qu'il faut être innovant, gérer localement, lui donner des ordres de Paris et lui dire de se mettre au garde-à-vous. En plus, avec la tramontane, elle a du mal à tenir debout !

En tout cas, sachez que je défendrai le Conseil de gestion qui, lui, a voté à l'unanimité pour un retour d'expérience de

trois ans. Je sais que l'autorisation a été donnée pour un retour d'expérience de deux ans mais, je le redis haut et fort, je ne suis pas convaincu qu'Engie, qui est porteur de projet chez nous, soit prêt déjà pour une ferme d'éoliennes.

M. BOUILLON.- Le principe de la réunion est de poser la question. Les seuls au garde-à-vous ici, ce sont ceux qui sont de ce côté de la table, car c'est notre rôle et notre mission, plus quelques-uns au premier rang.

Le principe de la Commission est justement de débattre, d'entendre vos réponses et de faire remonter ces éléments d'information à Paris.

M. Germain PEYER (Représentant des professionnels des EMR).- Je vais peut-être vous surprendre, mais nous-mêmes, industriels, avons été les premiers surpris de cette annonce de la ministre, sachez-le. C'est une position que nous partageons au sein de la filière et que nous avons largement communiquée aux services déconcentrés de l'État.

Malgré tout, comme cela a été rappelé par Nicolas SINGELLOS, il y a une volonté de s'inscrire dans une dynamique créée par l'excellent travail fait en 2014 et 2015 pour aboutir, dans un premier temps, à des zones propices aux fermes pilotes avec le succès que l'on sait. Nous n'avons pas travaillé pour rien puisque trois différents projets sont sortis. Pour le côté pilote, le résultat est là.

Il est vrai qu'il y a quand même la nécessité de donner de la visibilité, cela a été rappelé, pas uniquement aux industriels car les industriels ne sont pas les seuls à avoir besoin de visibilité, mais à tout le monde.

Nous tenons à rappeler que la création d'une filière est très longue, nous parlons des fermes pilotes depuis déjà six ou sept ans et les résultats que nous avons eus en novembre ne sont que les résultats positifs d'un appel à projets dans lequel des candidats ont été retenus et ont donc eu le droit de continuer. Ils doivent maintenant faire des études, de la concertation, de la construction. Les projets ne seront pas mis en service avant trois ou cinq ans, je tenais à le rappeler.

Notre position vis-à-vis de cette réflexion qui nous est proposée est d'aller au-delà de la contrainte du 10 février et de nous positionner, comme cela a été proposé par les services, dans le cadre d'une planification spatiale. Nous sommes conscients qu'il y a besoin de temps, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut reporter le moment où l'on commence les réflexions.

Le message que nous voulons faire passer est que nous irons petit à petit vers la définition des macrozones ou des zones à vocation, puis petit à petit, mais cela va prendre beaucoup de temps, nous irons vers un entonnoir pour arriver à des zones qui seraient potentiellement des zones de fermes commerciales. Tout cela va prendre plusieurs mois.

Je veux rassurer tout le monde sur le délai de trois ans d'expérience : nous aurons ces trois ans d'expérience. La position que nous défendons - et que nous sommes prêts à discuter avec tous, ce que nous avons déjà commencé à faire - est que la logique de ferme pilote et de ferme commerciale est celle d'un retour d'expérience qui se fait phase par phase. Il y a donc eu la réflexion sur la planification, qui a duré trois ou quatre ans pour les fermes pilotes, puis il y aura de la concertation. Pour chacune de ces phases, nous aurons ces trois ans d'expérience.

Nous sommes nous-mêmes très attentifs et très exigeants, car pour nous c'est décisif pour que la filière se crée ; pas pour nous seulement, car il y a un enjeu économique global au niveau de la façade. Nous ne souhaitons pas du tout de précipitation.

Nous voulons que cela réussisse, nous sommes pour le dialogue et nous serons actifs. Nous sommes de ce fait très satisfaits de la mise en place de cette Commission spécialisée car, forcément, nous avons besoin de dialogue et nous souhaitons fortement que le dialogue s'instaure bien au-delà du 10 février.

Merci de votre écoute.

Mme BELLAN-SANTINI.- Je me suis penchée sur le problème de l'éolien en Mer du Nord et en Manche, en particulier au Danemark et en Manche, et effectivement c'est une réussite et les résultats avaient bien été préparés.

Cependant, lorsque je me suis retrouvée à la première réunion pour l'éolien à Faraman, je me suis demandé s'il était vraiment opportun de transporter cette méthodologie sur nos côtes et ceci a été renforcé par les méthodes qui se trouvent dans le dossier. La méthodologie est essentiellement une méthodologie de l'Océan et de la Mer du Nord, pas du tout de la Méditerranée. On nous fait des cartes, je veux bien, mais dans la méthodologie, ce sont les courants des marées et les vents à 100 mètres d'altitude. Or, je me demande vraiment si cela correspond aux caractéristiques de la Méditerranée et en particulier de notre côte.

Avant de donner mon avis en tant que scientifique, j'aimerais avoir les résultats des éoliennes terrestres mises en Crau.

En effet, à chaque fois que je passe, elles sont arrêtées, soit parce qu'il n'y a pas de vent, soit parce qu'il y en a trop, ce qui conforte tout à fait mon idée : on veut appliquer une technologie Atlantique à la Méditerranée.

Si vous devez répondre en février, il est vrai que c'est extrêmement gênant, mais le temps de la recherche et le temps de la politique ou de l'économie ne sont pas les mêmes ; les unités ne sont pas les mêmes. Je dis toujours que le temps n'est pas une unité fixe.

J'ai étudié le problème scientifiquement le mieux que j'ai pu et je ne trouve pas du tout opportun de se lancer dans des sommes aussi colossales que ce que l'on va y mettre pour des probabilités. En définitive on n'a en effet pas d'études valables et sûres actuellement pour l'éolien flottant dans notre secteur.

Je connais assez bien le dossier de Faraman, car je l'ai étudié à la fois dans le cadre de ce Conseil – que j'ai d'ailleurs abandonné car j'ai trouvé cela complètement aberrant – mais aussi au niveau du Parc de Camargue où nous en avons parlé. Compte tenu des caractéristiques locales, de la biologie (je rappelle que c'est une zone de très fort transit d'oiseaux migrateurs pour toute l'Europe), je serais pour sursoir totalement et pour reprendre le dossier d'une manière scientifique et non d'une manière économique qui se base sur des données qui ne sont pas les nôtres.

M. François BONHOMME (Directeur de recherches au CNRS), - Nous sommes tous d'accord sur le fait de ne pas mettre la charrue avant les bœufs ou, pour prendre une image de circonstance, d'installer les pales de l'éolienne avant d'avoir construit le mât. Or, c'est un peu ce que l'on est en train de vouloir faire.

Ma remarque va dans le même sens que ce que vient de dire Denise Bellan-Santini. Monsieur Singellos, à la fin de votre discours vous avez dit que l'on ne pouvait qu'être sensible au problème des énergies renouvelables parce que l'on est en déficit. En effet, en tant que citoyens je pense que nous ne pouvons qu'être sensibles à ce problème. Cependant, je me demande si la Méditerranée française est le bon endroit pour faire cet exercice.

Je parle sous le contrôle de certains représentants de la filière qui pourraient me contredire, mais en ayant parlé avec des personnes formées à l'économie de ladite filière, ils me faisaient valoir que, contrairement à l'éolien à terre et contrairement à l'éolien fixé au sol en Mer du Nord dans des fonds relativement peu profonds, l'éolien flottant serait toujours une filière extraordinairement coûteuse. En effet, il n'y a pas que le développement, il y a aussi les frais de service en mer, la corrosion, tout ce qui fait que l'éolien flottant resterait de toute façon une énergie coûteuse et ne serait pas applicable dans des conditions économiques réelles en France si le coût de l'énergie n'augmentait pas d'un facteur 10, par exemple, auquel cas elle deviendrait compétitive.

On nous demande donc de mettre les bouchées doubles pour faire la démonstration de quelque chose qui, en l'état actuel, n'est de toute façon pas applicable. Et je passe sur le manque de données scientifiques à long terme, sur toutes les incertitudes sur les impacts. Je réagis en tant que citoyen, car on nous demande de nous positionner sur quelque chose qui consiste à faire la démonstration pour des ailleurs commerciaux en dehors de la France. En tant que citoyen, cela m'intéresse moins, à moins que l'on me dise que dans 20 ans, l'éolien flottant sera une vraie alternative pour tout ce que nous faisons par ailleurs, auquel cas il faut effectivement le considérer. Je ne suis cependant pas sûr que ça le soit jamais.

M. BOUILLON, - Merci beaucoup, c'est très clair.

M. Philippe VEYAN (Représentant des professionnels des EMR), - Je suis responsable du projet Provence Grand Large au large de Faraman, dont Mme Bellan-Santini vient de parler. Nous nous connaissons bien, nous avons travaillé ensemble dans le cadre du Comité scientifique établi dès le début du projet et qui se poursuit.

Je suis surtout représentant du syndicat des énergies renouvelables pour la façade Méditerranée et c'est à ce titre que j'interviens aussi, en tant que suppléant puisque le titulaire de la profession est mon voisin de gauche.

Pour répondre dans l'ordre aux différentes interrogations qui se sont manifestées et d'abord au dernier intervenant, M. Bonhomme, du CNRS, la compétitivité de l'éolien offshore est peut-être, en effet, le point de départ. Les informations arrivent progressivement. La dernière enchère attribuée en Mer du Nord (car en France, il n'y a pas encore de projet opérationnel, nous sommes donc obligés de nous référer à l'expérience des autres pays) est de moins de 50 €/mégawatt heure. Pour vous donner un ordre de grandeur, c'est l'équivalent de ce que coûte la production d'une centrale au gaz de grande taille, à peu près la moitié de ce que coûte le nouveau nucléaire et l'équivalent de ce que coûtent le photovoltaïque ou l'éolien terrestre dans les meilleures conditions possible. La compétitivité est donc aujourd'hui acquise.

Il y a eu une baisse des cours dans le domaine des énergies renouvelables - je peux en témoigner, cela fait 28 ans que je travaille dans ce domaine - absolument colossale. La question de la compétitivité des ENR ne se pose plus, elle est

acquise dans certaines filières matures comme l'éolien terrestre et le photovoltaïque et elle arrive dans le domaine de l'éolien offshore.

Pour l'instant, on parle de l'éolien offshore fixe, car ce sont les seuls projets que nous avons à nous mettre sous la dent, mais je suis prêt à en discuter avec les personnes qui ont posé la question : regardons les projets, allons visiter ensemble les projets et les pays dans lesquels ils ont été réalisés et vous verrez que c'est une réalité.

Il est acquis que si aujourd'hui des industriels et des acteurs économiques importants se positionnent sur ce projet d'éolien flottant en France et à l'étranger, ce n'est pas pour se faire plaisir, mais parce qu'il y a cette perspective de compétitivité.

Rien aujourd'hui ne démontre que l'éolien flottant ne pourra pas être aussi compétitif que l'éolien fixe ; il n'y a aucun raisonnement scientifique - je reprends votre expression, Madame BELLAN-SANTINI. Une éolienne flottante est constituée d'acier et de fibre de verre, donc exactement des mêmes matériaux qu'une éolienne traditionnelle.

Pour moi, c'est une question de temps. Il faut laisser le temps à une filière de s'établir. On dit que c'est en 2025 ou 2030. Un projet éolien, quel qu'il soit - beaucoup de personnes ont déjà l'expérience de ce genre de projet dans la salle -, c'est une dizaine d'années. La compétitivité sera acquise d'ici dix ans lorsque les premiers projets verront le jour.

Pour répondre sur le sérieux scientifique de ces projets, nous avons rappelé tout à l'heure notre attachement à la concertation et au fait d'y aller par étapes, nous sommes donc tout autant que vous surpris de ce calendrier que nous n'avons pas demandé. Cela fait sept ans que nous travaillons dans ce domaine.

J'ai des témoins ici, M. MOLINERO par exemple qui a assisté aux premières ébauches de la concertation, M. BARAONA en tant que directeur du Pôle mer ou d'autres personnes dans la salle : nous y sommes vraiment allés par étapes et nous voulons continuer à le faire. Cela prend du temps, un projet met dix ans entre le moment où l'on a la première idée et le moment où il sort, il faut donc anticiper la réflexion. Bien évidemment, nous n'allons pas lancer une ferme éolienne de grande taille sans avoir nous-mêmes validé l'ensemble des éléments de conception et le bien-fondé de ce projet, y compris sur le plan environnemental.

M. BOUILLON.- Nous allons en rester là, car il est 16 h 30. Je crois que tout le monde a pu s'exprimer et donner son sentiment. Nous avons une vision particulièrement claire du sujet. Nous ferons évidemment remonter au Ministère vos positions et celles de la Commission permanente sur ce sujet.

Sur ce point, nous en restons donc là.

- **Point n°4 : Présentation du démarrage des travaux relatifs au document stratégique de façade**

CRG DUCHESNE.- Je vais faire une introduction très rapide, car le temps nous est compté.

Les questions relatives au document stratégique de façade ont animé depuis un certain temps les travaux de chaque CMF. Il ne faut pas perdre de vue que pour lancer ces travaux de DSF, nous avons besoin des orientations fixées par la stratégie nationale pour la mer et les littoraux. Cette stratégie est en bonne voie de finalisation, mais nous ne la détenons pas encore. Nous devons recevoir aujourd'hui madame Catherine CHABAUD, déléguée à la mer et au littoral, elle devait nous en dire plus sur l'état d'avancement de la stratégie, mais malheureusement elle s'excuse auprès du Conseil car elle est retenue à Paris auprès de la ministre chargée de l'Environnement pour la préparation de la Conférence Méditerranée qui doit réunir tous les pays de la zone.

Néanmoins, ces travaux doivent être lancés rapidement, car notamment dans les travaux du DSF il y a toute la planification spatiale maritime dont nous avons encore aujourd'hui mesuré toute l'importance pour les différentes activités.

Je laisse la parole à Olivier DELTEIL de la DIRM pour vous présenter l'état d'avancement de ces travaux qui devraient bien nous occuper ces prochains mois.

M. Olivier DELTEIL (Direction interrégionale de la mer Méditerranée).- Merci, Monsieur le Commissaire général.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Commissaire Général, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il faut en effet avancer, ce que nous faisons. En effet, je vous rappelle que le préfet maritime avait, en mars 2016, listé un certain nombre d'éléments manquants et avait, avec monsieur le préfet de région, sollicité le ministère chargé de

l'environnement pour avoir des précisions supplémentaires que je vous propose sur cette diapositive.

Les éléments acquis aujourd'hui sont :

- L'adoption de la stratégie nationale pour la mer et le littoral lors du dernier Comité interministériel de la Mer à Marseille début novembre dernier.
- La transposition de la directive-cadre relative à la planification de l'espace maritime l'été dernier lors du vote de la loi pour la reconquête de la biodiversité.
- Les précisions sur le rôle des préfets coordonnateurs, notamment dans leur pilotage de la démarche, pilotage similaire à celui du plan d'action pour le milieu marin sur lequel je reviendrai.

Il reste donc à obtenir :

- La publication de la stratégie nationale pour la mer et le littoral, pour laquelle, vous membres du CMF Méditerranée, avez été amenés à produire des avis, lesquels ont été transmis à l'administration centrale chargée du pilotage de la démarche. Nous attendons la publication de cette stratégie nationale mer et littoral qui sera enrichie, au niveau de la façade Méditerranée, dans le document stratégique de façade.
- Les décrets d'application de la loi pour la reconquête de la biodiversité. Ils engendrent une convergence entre le plan d'action pour le milieu marin et le document stratégique de façade. Le plan d'action pour le milieu marin constituera en quelque sorte le chapitre environnemental de ce futur document stratégique de façade.
- Dernier point sur lequel je vais m'attarder davantage : l'absence de communication d'un guide méthodologique. Le CMF Méditerranée s'était prononcé il y a quelques sessions - je n'étais pas encore présent - sur un projet de guide. Ce guide est aujourd'hui en cours de finalisation et une version vient d'en être présentée ce jour aux membres du Conseil national pour la mer et les littoraux. Avec la Direction interrégionale de la Mer Méditerranée, en lien avec les services de l'Etat et vous, parties prenantes du Conseil Maritime de Façade réunis en groupe de travail, ce guide vient lister les différentes étapes de constitution du document stratégique de façade.

Ces étapes sont les suivantes.

Tout d'abord, celle qui va guider nos travaux dans les prochains mois est la définition d'un état des lieux partagé et l'identification des enjeux qui portent sur quatre grandes thématiques qui constituent peu ou prou le document stratégique de façade : les activités économiques en mer ; l'environnement ; les risques littoraux, la sécurité maritime et la technologie ; la recherche, la connaissance et la formation

La DIRM Méditerranée vient de publier sur son site internet les premiers éléments qui constituent le futur document stratégique de façade, fiches sur lesquelles vous êtes invités à produire des avis qui seront pris en compte et viendront corriger, le cas échéant, les documents proposés.

Le calendrier est contraint et je vous prie de m'en excuser. En effet, Paris nous demande les premières remontées d'éléments en mars prochain. Faute de pouvoir réunir à temps les groupes de travail à ce moment-là, nous avons pris le parti, sous l'autorité des préfets coordonnateurs, de mettre à votre disposition ces documents pour que vous puissiez les appréhender, réagir et nous faire parvenir toutes vos remarques.

La concertation ne peut pas être uniquement virtuelle. Elle sera doublée de réunions de groupes de travail en avril, en suivant le calendrier qui vous est présenté ici :

- un premier retour en mars 2017
- le croisement des enjeux au cours du printemps 2017
- la remontée définitive de l'état des lieux et des enjeux à l'automne 2017

Une deuxième phase guidera nos travaux ultérieurs pour la définition d'objectifs stratégiques accompagnés de représentations cartographiques.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Concrètement, le calendrier est illustré sur la diapositive suivante. Le processus est complexe, car il fait intervenir les services de l'État qui ont déjà été consultés sur ces différentes fiches, les parties prenantes réunies au sein du Conseil Maritime de Façade de la Méditerranée et les groupes de travail. Ce, pour un enrichissement et un retour de votre part à compter d'avril et tout au long du printemps 2017.

Ce calendrier se conclut en février 2018. A partir de février 2018, il s'agira de procéder à l'enrichissement des travaux du plan d'action pour le milieu marin qui viendra compléter le document stratégique de façade.

J'en ai terminé. Je me tiens à votre disposition pour toutes questions ou remarques que vous souhaiteriez poser ou faire.

M. BOUILLON.- Comme le Comité régional des pêches aura aussi des mois de février et mars un peu agités, nous attendons que vous ayez réalisé ces étapes majeures.

L'objectif fixé par le ministère est un peu serré. Compte tenu du calendrier au cours du printemps et de l'été, je ne serais pas étonné que l'on nous laisse un ou deux mois de plus pour travailler à tête plus reposée. En tout cas, c'est ce que nous demanderons pour avoir le temps de travailler efficacement sur le sujet.

Mme PIANTE.- Merci pour cette présentation. Je tiens à souligner que c'est vraiment un processus très important qui commence avec cette présentation.

Vous avez parlé de convergence en cours de la DCSMM et de la PEM. En effet, pour ceux qui ont été consultés sur les projets de décret, c'est vraiment l'objectif. Plus que de convergence, je parlerai d'intégration, car je crois que l'objectif est d'arriver à faire fonctionner ensemble ces deux directives qui sont fondamentalement liées.

L'intégration est en fait préparée en pratique par les services de la DEB (Direction Environnement et Biodiversité) à Paris, en concertation avec la Délégation Mer et Littoral qui travaille très concrètement sur la façon dont cette intégration va se faire entre les deux directives. En effet, cette intégration est vraiment ce que l'on appelle l'approche systémique en pratique dans la directive, point extrêmement important.

Il m'a semblé comprendre dans les retours que j'ai eu des différentes réunions à Paris sur ce sujet que les deux autres façades en Atlantique ont d'ores et déjà pris le parti d'intégrer DSF et DCSMM. Quelle est la position de la CAF pour la Méditerranée sur ce sujet ?

Par ailleurs, si j'ai bien compris - vous me corrigerez si ce n'est pas le cas -, il n'y aura pas le temps de réunir les groupes de travail sur le volet « état des lieux », mais ils seront réunis sur les volets « enjeux » et « objectifs stratégiques ». Ai-je bien compris ?

Sur le volet « état des lieux », quelle est la date limite pour la consultation en ligne que vous annoncez ? Quel temps est donné aux acteurs dans cette salle ? Je pense important de préciser le processus, car il est complexe. Si vous voulez des retours sur la consultation en ligne, il est important d'en préciser la durée et les conditions.

M. DELTEIL.- Pour ce qui est de la position de la Commission administrative de façade, les décrets d'application de la loi pour la reconquête de la biodiversité ne sont pas encore produits. Une fois ces décrets publiés, nous pourrions parler de convergence, voire de fusion de ces deux processus : le premier régit par la directive-cadre « stratégique pour le milieu marin », le deuxième régit par la directive-cadre « planification de l'espace maritime ».

Pour répondre à vos questions sur la réunion des groupes de travail, la mise à disposition sur le site internet de la DIRM ne signifie pas qu'il n'y aura pas de réunion de groupes de travail sur la définition de l'état des lieux. Le partage est essentiel. Néanmoins, comme nous avons besoin d'une première remontée d'éléments d'informations - j'ai essayé d'être volontairement bref dans ma présentation pour vous laisser le temps de parole -, les réunions entre les services de l'Etat et les groupes de travail porteront à la fois sur l'état des lieux et sur les enjeux.

Nous avons malheureusement un calendrier particulièrement serré tel que demandé par Paris, donc les éléments de remontées d'informations impératifs que sont les mois de mars 2017, d'octobre 2017 et de février 2018 sont essentiels. Il s'agira de répondre présents et de répondre à la commande à ce moment-là, en prenant en compte les contraintes de chaque partie prenante ici présente et des services de l'Etat pour pouvoir se réunir et discuter ensemble de l'état des lieux des lieux, des enjeux et, plus loin dans le temps, de la priorisation des enjeux. Nous avons vraiment essayé de fonctionner par étapes bien séquencées les unes des autres.

Les données sur le site internet de la DIRM sont en ligne depuis hier. Si vous pouviez nous en faire de premiers retours à compter de la première semaine de mars, je vous en serais reconnaissant. Cela laisse un gros mois et demi pour commencer à appréhender ces différents éléments et pour réagir ; si vous réagissez, tant mieux, cela veut dire que vous vous sentez concernés et que ces éléments peuvent être complétés par vos retours et vos connaissances.

La synthèse en sera faite par la DIRM, en lien avec les services de l'Etat impliqués dans cette démarche, pour une remontée à Paris fin mars 2017.

M. BOUILLON.- Nous essaierons d'être le plus possible pragmatiques dans ce domaine et de prendre en compte les remarques que les uns les autres pourront faire passer.

Même si nous avons des remarques sur le calendrier, je préfère envoyer un dossier un peu plus tard, mais bien ficelé

plutôt qu'envoyer tôt un dossier mal ficelé. Avec l'Amiral, nous regarderons pour tenir compte de vos propositions. Si vous avez des remarques à faire et si vous souhaitez plus de temps pour les faire, prévenez-nous afin que nous puissions l'intégrer dans notre calendrier.

Avez-vous d'autres questions ?

M. ODY- Comme nous confirmons que l'exercice est extrêmement stratégique et important et qu'il nécessite du temps et de la pédagogie, je voudrais faire une suggestion.

C'est un sujet que nous avons évoqué avec d'autres représentants dans d'autres façades et c'est d'ailleurs très bien illustré par l'ordre du jour, car nous avons parlé de Natura 2000, nous avons défini de grandes zones, puis nous avons parlé des flottants et il y a eu les interventions de différents usagers, donc serait-il envisageable de mettre en place des groupes de réflexion sur les premières règles de compatibilité entre ces différents usages ?

D'après ce que je comprends de l'exercice, chacun va donner sa contribution, puis il y aura au final une fusion de tout cela pour que nous puissions être mobilisés sur une réflexion en amont sur la façon dont vont pouvoir dialoguer les différents usages : les usages de la pêche notamment et nous en tant qu'industriels, si un jour nous avons des fermes commerciales. Il faut que nous sachions quelles seraient les règles, etc.

La suggestion est donc de savoir ce qu'il est possible de faire, sachant que ce sont des réflexions qui ont lieu aussi au niveau national et sur d'autres façades.

M. DELTEIL- En complément des précisions de Monsieur le Préfet, il y a d'abord un décalage : le calendrier initial du document stratégique de façade est déjà décalé pour converger avec le plan d'action pour le milieu marin. C'est un élément de contexte que je souhaitais préciser.

S'agissant de la méthodologie, elle est pilotée par l'Administration centrale, donc la Direction Eau et Biodiversité, en lien avec la Délégation Mer et Littoral (les services institutionnels) et des partenaires scientifiques comme l'IFREMER, l'Agence Française pour la Biodiversité et le CEREMA. J'ai participé à des réunions à Paris à ce sujet. Nous pouvons essayer de faire infléchir la méthodologie, mais la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée n'a pas la main dessus.

Je note votre proposition d'associer les professionnels.

Pour ce qui est de la compatibilité entre les différentes activités en mer et la compatibilité entre les activités et le milieu, cela fait aujourd'hui l'objet de plusieurs programmes. Nous avons un outil en Méditerranée qui permet de mesurer les pressions sur le milieu et une étude est actuellement en cours pour un projet *Carpe Diem* qui vient mesurer la coexistence entre les activités et l'impact d'une activité sur le milieu.

Malheureusement, nous n'avons pas forcément la main sur la méthodologie. Nous avons indiqué à Paris les différents écueils que nous avons identifiés, y compris à travers vos retours sur la stratégie nationale pour la mer et le littoral, pour peser sur sa rédaction finale. Ces éléments seront transcrits – je l'espère le plus fidèlement possible – dans le guide méthodologique que j'ai évoqué dans ma présentation.

M. BOUILLON- Merci, Monsieur Delteil. Nous en restons là sur ce sujet et y reviendrons la prochaine fois.

- **Point n°5 : Point d'information sur les évolutions du projet MEUST (plate-forme scientifique et technologique sous-marine pour l'astronomie neutrinos et les sciences de la mer)**

M. BOUILLON- C'est un point d'information, mais comme les conditions de déploiement du projet ont changé, la réglementation prévoit que le titulaire de l'autorisation a l'obligation d'informer le CMF en cas de changement du projet initial, article 5 de notre arrêté conjoint, au préfet maritime et à moi-même, du 2 septembre 2014.

Vous avez une note dans le dossier de séance. Comme l'heure avance et qu'il faudrait avoir libéré tout le monde pour 17 heures, d'autant que vous venez de loin pour beaucoup d'entre vous, et comme au demeurant ce n'est qu'une information, je vous propose d'en rester là, sauf si vous avez des questions, auquel cas le porteur de projet ou la représentante du préfet du Var, Mme BUZAUD, de la DML, seraient prêts à répondre à vos questions.

Vous avez eu cela dans le dossier. Il y a une évolution du plan de situation, la pose du câble, le nœud de connexion, l'installation d'un module d'études des sciences de la mer, sept lignes KM3NeT et une ligne EMSO ; je suis désolé, je

ne prononce peut-être pas très bien, mais c'est un peu ésotérique pour moi. Il y a des photographies.

Mme LEGUEN.- Pour la commune de la Seyne-sur-Mer, la chambre de tirage a déjà été faite, les câbles concernant la plage des Sablettes sont déjà en position. La modification du projet ne concerne que la partie pleine mer ?

M. BERTIN (Chercheur CNRS au Centre de physique des particules de Marseille).- Je représente le projet MEUST. Je confirme que le câble principal de liaison du détecteur à la côte a été posé en décembre 2014 et que les modifications demandées ne concernent que la partie de la zone au large, à savoir la modification du tracé du câble fait par Orange Marine ainsi que l'implémentation du détecteur. En effet, les objectifs scientifiques ont un peu évolué, ce qui nous a conduit à densifier le détecteur et à réduire son emprise sur le domaine maritime.

Mme LEGUEN.- Je vous remercie.

M. BOUILLON.- Nous en restons là pour aujourd'hui.

- **Point n°6 : Actualités de la façade**

M. HALL.- Je veux simplement vous signaler les prochaines échéances :

- Commission spécialisée éolien : 30 janvier à 14 h 30 à Marseille ;
- Commission spécialisée éolien : 7 février après-midi à Montpellier.
- Nouvelle Commission permanente : fin mars, en liaison avec la présidente ; la date est en cours de calage et dépendra évidemment de l'avancée des travaux que nous aurons pu avoir.

Avez-vous des questions, des remarques complémentaires, des interrogations ?

Mme Marie BADUEL (Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables).- Vous avez eu la gentillesse de nous inviter, Agence Ville et Territoire Méditerranéen (GIP Etat-Région-Collectivités locales) et je voulais informer l'assemblée que cette Agence est une agence de coopération.

Nous travaillons sur de nombreux programmes européens (programme MED, IEV, H2020, etc.) et sur ces questions qui nous préoccupent aujourd'hui (la question maritime et la question littorale), nous avons déjà réalisé plus de cinq programmes et sommes en progression puisque nous sommes en train de montrer deux programmes IEV.

A chaque fois pour ces programmes nous mettons en réseau des territoires, nous testons gouvernances, connaissances, expérimentations de projets - en général, gestion des risques et des vulnérabilités face au changement climatique, question des énergies, etc. -, avec notamment des possibilités de financements de petits projets, ainsi que tout ce qui concerne la sensibilisation et l'élévation des compétences des maîtres d'ouvrage, la formation des acteurs, etc.

Nous sommes prêts à mettre à votre disposition toutes ces expérimentations. Nous avons même été coordinateurs d'un programme MED sur la question de la gestion intégrée des zones côtières. Peut-être que toutes ces informations devraient être diffusées dans ces réseaux.

Nous sommes aussi à votre disposition pour éventuellement monter de nouveaux programmes et gagner de nouveaux programmes qui valoriseraient toute l'avancée que vous avez ici sur les questions de gouvernance et de projet.

M. BOUILLON.- Merci, Madame.

Avez-vous d'autres remarques ? (*Pas d'autre remarque*). Merci de votre participation. Vous aurez le compte rendu.

Nous vous tiendrons informés des différentes évolutions. Nous nous reverrons dans le courant de l'année.

Bon retour à tous. Merci à ceux qui ont fait la route et bonne fin de soirée.

(*Applaudissements*)

La séance est levée à 17 heures.

- Liste des participants, membres du Conseil maritime de façade de Méditerranée -

Coprésidence.

- M. Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet coordonnateur de façade, préfet des Bouches-du-Rhône.
- Le CG Thierry DUCHESNE, représentant le préfet maritime de la Méditerranée, préfet coordonnateur de façade, empêché.

1. Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics.

- Le préfet de la région Occitanie, préfet de Haute-Garonne, représenté par M. Fabrice AUSCHER (de la DREAL Occitanie).
- Le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud, représenté par Mme Laetitia DUPAQUIS (de la DREAL Corse).
- Le préfet des Alpes-Maritimes, représenté par M. Dominique DUBOIS (DDTM adjoint des Alpes-Maritimes).
- Le préfet du Var, représenté par Mme Carine BUZAUD (de la DDTM Var).
- Le préfet du Gard, représenté par M. Frédéric BLUA (délégué interdépartemental à la mer et au littoral de l'Hérault et du Gard).
- Le préfet de l'Hérault, représenté par M. Philippe NUCHO, sous-préfet.
- Le préfet de l'Aude, représenté par M. Xavier PRUD'HON (délégué interdépartemental à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude).
- Le préfet des Pyrénées-Orientales, représenté par M. Xavier PRUD'HON (DDTM adjoint des Pyrénées-Orientales).
- Le commandant de la zone maritime Méditerranée, représenté par M. Gilles DODE.
- Le directeur de l'agence des aires marines protégées / agence française pour la biodiversité, représenté par Mme Céline MAURER.
- La directrice du Grand Port maritime de Marseille, représentée par Mme Magali DEVEZE.
- La directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, représentée par Mme Caroline ILLIEN.
- Le représentant suppléant des parcs nationaux de Méditerranée, M. François BLAND (Parc national des Calanques).

2. Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

- La représentante titulaire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) littoraux de plus de 100 000 habitants, Mme Raphaëlle LEGUEN, vice-présidente du conseil maritime de façade de Méditerranée.
- Le représentant titulaire de la collectivité territoriale de Corse, M. Hyacinthe VANNI.
- Le représentant titulaire du conseil départemental de Haute-Corse, M. François ORLANDI.
- Le représentant suppléant du conseil départemental des Alpes-Maritimes, Mme Marie-Rose BENASSAYAG.
- Le représentant titulaire du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, M. Michel MOLY.
- Le représentant titulaire des maires de communes littorales en PACA désigné par l'ANEL, M. Gil BERNARDI.

3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises (mer et littoral)

- Le représentant titulaire d'Armateurs de France, M. Olivier VARIN.
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Christian MOLINERO.
- Le représentant titulaire du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Languedoc-Roussillon, M. Marc PLANAS.
- Le représentant titulaire des entreprises de pisciculture de Méditerranée, M. Philippe BALMA.
- Le représentant titulaire de la fédération des industries nautiques, M. Jean-Marie VIDAL.
- Le représentant suppléant de la fédération française des ports de plaisance, M. René GAUDINO.
- Le représentant suppléant de la Chambre de commerce et d'industrie de la région PACA, M. Christophe GLORIAN.
- Le représentant titulaire de la CCI PACA, *qui a donné mandat de représentation à M. Christophe GLORAIN (CCI LR/Occitanie).*
- Le représentant titulaire du Pôle Mer Méditerranée, M. Patrick BARAONA.
- Le représentant titulaire du syndicat professionnel des armateurs côtiers de Méditerranée (ARMAM), M. Franck LAUSSEL.
- La représentante titulaire de la fédération nationale des plages restaurants, *qui a donné mandat de représentation à M. René GAUDINO (FFPP).*
- Le représentant titulaire des professionnels des énergies renouvelables, M. Germain PEYER.

4. Collège des représentants des salariés d'entreprises maritimes et littorales.

non représenté

5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin ou d'usagers de la mer et du littoral.

- Le représentant suppléant du WWF, M. Denis ODY.
- La représentante titulaire de Surfrider Foundation Europe, Mme Sarah HATIMI.
- Le représentant titulaire de l'union des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, M. Henri FRIER.
- Le représentant titulaire de la ligue pour la protection des oiseaux, M. Benjamin KABOUCHE.
- Le représentant titulaire des conservatoires des espaces naturels, M. Denis CREPIN.
- Le représentant titulaire de France Nature Environnement PACA, *qui a donné mandat de représentation à M. Benoît SEGALA (FNE L-R)*.
- Le représentant suppléant de France Nature Environnement L-R, M. Benoît SEGALA.
- La représentante titulaire du groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée, Mme Hélène LABACH.
- Le représentant titulaire de la fondation du patrimoine maritime et fluvial, M. Georges PRUD'HOMME.
- Le représentant titulaire du comité national olympique et sportif français, M. Michel COULOMB.
- Le représentant titulaire de la fédération française d'études et de sports sous-marins, M. Jean ESCALES.
- Le représentant titulaire de la fédération nautique de pêche sportive en apnée, M. Joseph RUSSO.
- Le représentant titulaire de la fédération française des pêcheurs en mer, M. Rodrigue BASCOUGNANO.
- Le représentant suppléant de la fédération française motonautique, M. Stéphane NOTO.

6. Personnalités qualifiées

- Mme Denise BELLAN SANTINI.
- M. François BONHOMME.

- Organismes experts associés au conseil maritime de façade de Méditerranée -

- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), représenté par M. Yann BALOUIN.
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA direction territoriale de Méditerranée), représenté par Mme Florence HILAIRE, directrice.
- CNRS (projet MEUST), représenté par M. Vincent BERTIN.

- Intervenants, non membres du conseil maritime de façade de Méditerranée -

- M. Jean-Luc HALL, directeur interrégional adjoint de la mer Méditerranée.
- M. Stéphane PERON, chef du pôle Protection et aménagement durable et de l'espace marin (PADEM) à la préfecture maritime de la Méditerranée.
- M. Nicolas SINGELLOS (direction interrégionale de la mer Méditerranée)
- M. Olivier DELTEIL (direction interrégionale de la mer Méditerranée)

- Autres présents -

- M. François ALESSANDRI, représentant suppléant d'Armateurs de France.
- Mme Marie BADUEL (Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables).
- M. Jean-Romain BRUNET (conseil régional d'Occitanie).
- Mme Catherine BUIS-BOUCHET (conseil régional PACA, service Mer et littoral)
- Mme Sylvie CHARVOZ, représentant suppléant des entreprises de pisciculture de Méditerranée.
- Mme Caroline DEMARTINI (DREAL PACA).
- M. Franck FREDEFON (direction interrégionale de la mer Méditerranée, mission de coordination des politiques de la mer et du littoral).
- M. Benjamin LEFEVRE (préfecture maritime de la Méditerranée / PADEM).
- M. Jacky PERCHEVAL (DREAL PACA)
- Mme Catherine PIANTE, représentant suppléant de WWF France.
- Mme Valérie RAIMONDINO (conseil régional PACA, service mer et littoral).
- M. Yves-Henri RENHAS (Secrétariat général de la mer)
- M. Antoine ROLDAN, représentant suppléant de la fédération nautique de pêche sportive en apnée.
- M. Matthieu ROSSI (conseil départemental des Bouches-du-Rhône).
- M. Thomas SERAZIN (CRPMEM de Languedoc-Roussillon).
- M. Philippe VEYAN, représentant suppléant des professionnels des énergies renouvelables.
- M. Eric VIDAL (conseil départemental de l'Hérault)